

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Histoire de Belgique », in *L'Encyclopédie belge*, 1933, pp. 3-31.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/a20468_1933_000_pp3-31_f.pdf

Extrait de l' Encyclopédie Belge
(Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1933)

Pour M. Ganshof,
Cordial hommage,

W.

Bruce, 1 mai 24.

Histoire de Belgique

par Henri Laurent



Histoire de Belgique

LES historiens de nos origines ont accoutumé de faire remonter le récit de nos annales au delà de la période de la conquête romaine, la première qui nous ait laissé des traces proprement historiques. Si lointain que soit le passé qu'on interroge dans les données fournies par la protohistoire (âges du cuivre, du bronze et du fer, à partir de 2000 environ av. J.-C.) et même par la préhistoire (du moins, l'âge de la pierre polie), il ne laisse pas d'avoir des attaches profondes avec la période historique. Tisserands, menuisiers, potiers, carriers et mineurs, les hommes de l'âge néolithique qui ont creusé les galeries d'extraction de silex de Spiennes et d'Obourg, décoré de leurs burins de pierre les parois des grottes de Remouchamps et de Furfooz, érigé en l'honneur de leurs morts le dolmen de Wéris, participent déjà de toute manière à une civilisation; et on ne peut concevoir qu'il ne soit rien resté de la leur après la conquête romaine. L'habitat des Francs qui se sont installés sur les rives de l'Escaut, entre Tamise et Termonde, au V^e siècle, et le long des étangs de Boitsfort, à Genval, au VI^e, est très exactement superposé à l'habitat protohistorique des dix siècles antérieurs à Jésus-Christ. Et ces exemples sont loin d'être isolés. Il n'y a pas coupure nette.

mais pleine continuité entre la préhistoire et l'histoire.

Les Belges qui occupèrent, vers 300 av. J.-C., les territoires compris entre le Waal, le Rhin, la Marne, la Seine et la mer, venaient de l'Est du Rhin. Les Romains du dernier siècle de la république donnaient à leurs diverses tribus cette dénomination commune de *Belges*, qui confère un commencement d'individualité à cette région du Nord-Ouest de l'Europe au moment où elle entre dans l'histoire. Quelle qu'ait été leur origine ethnique, Celtes ou Germains, les Belges, une fois passés sur la rive gauche du Rhin, participèrent davantage à la vie de la Gaule qu'à celle de la Germanie. On connaît le nom et l'emplacement des principales peuplades : le long de la mer, au Sud de l'Yser, les Morins, et au Nord les Ménapiens, jusqu'aux bouches de la Meuse; en Campine, les Toxandres; dans le Hainaut et le Brabant actuels, les Nerviens; dans le Namurois, les Aduatiques; au Nord de la Meuse et de la Vesdre, les Eburons, et dans les Ardennes, les Trévires.

Cette répartition des Belges sur la carte n'a guère laissé de traces dans la suite. Les peuplades belges menaient des genres de vie différents : les Trévires étaient surtout chasseurs, les Eburons agriculteurs et métal-

lurgistes, les Ménapiens pasteurs et pêcheurs. Les influences plus ou moins fortes auxquelles elles étaient soumises de la part du voisinage germanique ou gaulois les différenciaient encore. Si, par quelque activité économique et par leur religion de la nature, elles avaient atteint un certain degré de civilisation, qui a parfois fait regretter que le développement en ait été brutalement arrêté par la conquête romaine, en revanche, leur organisation sociale et politique ne s'était pas élevée au-dessus du stade de la petite communauté aristocratique, dominant, avec ou sans roi, une masse d'esclaves. Aucune ville digne de ce nom, aucun lien fédératif n'unissait ces tribus qui se suspectaient toujours et se querellaient souvent. Elles étaient destinées à succomber devant la première invasion que dirigerait une seule tête.

C'est ce qui se produisit en 57 av. J.-C. Comme il arrive souvent dans l'histoire des expansions impérialistes, la discorde qui régnait à l'état endémique entre les diverses peuplades belges exerça une tentation irrésistible sur le voisin, l'État romain, discipliné, puissant, évolué. Dès lors qu'il avait pris pied au delà de la Provence, César ne pouvait pas ne pas compléter la conquête de la Gaule par celle de la Belgique. Pourtant il lui fallut sept ans et plusieurs campagnes en règle pour venir à bout de la résistance des Belges; et deux fois, lors de l'attaque nervienne sur les bords de la Sambre au cours de la première campagne (57), et pendant la grande révolte des Eburons et des Trévires (54-53), ces tribus de dissidents sans organisation faillirent vaincre ces unités typiquement modernes qu'étaient les légions romaines, et la puissance de la république dans l'Europe du Nord-Ouest fut à deux doigts de sa perte. La répression fut implacable.

Les Belges sont restés soumis à Rome pendant quatre siècles et demi. C'est-à-dire que, pendant une période aussi longue que celle qui nous sépare de la mort de Charles le Téméraire, l'action de Rome, de ses fonctionnaires, de ses soldats, de ses ingénieurs, de ses magistrats et finalement des évangélistes chrétiens s'est fait sentir sans arrêt dans nos contrées. Si l'on excepte les vingt années d'occupation française (1794-1814), jamais, dans le cours de notre histoire, l'influence d'une puissance étrangère niveleuse ne s'est exercée en profondeur et n'a été acceptée sans résistance comme pendant la période romaine. Les conséquences de cette romanisation ont été immenses. Elles sont

encore présentes, pour qui sait voir, dans notre langue, dans notre droit et même dans nos façons de penser. Ce qui nous rapproche de la France et ce qui nous différencie — même les Flamands — de l'Allemagne, c'est ce fait essentiel de nos origines : nos contrées ont partagé le sort de la Gaule romaine.

Une fois l'ordre assuré dans les territoires à l'Ouest du Rhin, les Romains se sont appliqués à fondre ceux-ci en un ensemble, à en faire une province qui fournît sa part dans cette spoliation méthodiquement organisée qui était la contre-partie de la paix romaine. On remania l'ancienne organisation des peuplades ou *civitates* belges; on lui superposa une division en provinces : ainsi nos régions ressortissaient à la *Belgique seconde*, chef-lieu Reims, et à la *Germanie inférieure*, chef-lieu Cologne. Le réseau de chaussées qui rayonnaient de Bavi vers l'Italie, vers la Grande Bretagne et vers Cologne n'eut pas au début l'importance stratégique qu'on lui attribue généralement. Il ne fut parcouru par les armées qu'à partir du III^e siècle. Jusque là, les seules troupes permanentes furent stationnées sur le Rhin. Les chaussées et les diverticules qui unissaient les chaussées entre elles furent surtout les instruments de la pénétration administrative et économique de Rome.

Il y eut un réel courant d'échanges entre l'Italie et la Belgique. Le domaine rural (*villa*), organisme économique autonome, avec sa maison du seigneur, son troupeau d'esclaves, ses colons tenanciers attachés au sol, ses ateliers, ses clôtures, apparaîtrait alors constitué à peu près tel qu'il durera à travers tout le moyen âge. Mais à l'époque romaine, il exerce un certain rayonnement, qu'il n'a peut-être pas eu plus tard; il exporte ses produits, salaisons et draps de la Flandre maritime, armes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, vers l'Italie et les camps de légions sur le Rhin, et il importe de Rome des marbres, des bijoux et des vins. Ce courant d'échanges est, avec le fonctionnarisme romain, l'agent de la progression victorieuse de la langue latine et (à partir du III^e siècle) du christianisme dans les chefs-lieux, le long des chaussées et enfin dans les campagnes. Ce qui reste de l'héritage celtique — langue et religion — est nettement en recul, sauf dans la toponymie, au moment où commence, dans le Nord-Ouest de l'Empire, l'infiltration germanique.

Il n'y a jamais eu, à proprement parler, de conquête violente de la Belgique par les Barbares. Dans la succession de coups de

main de pillards, d'amples mouvements de migration ou d'invasions en règle qui a abouti au peuplement de toute la partie septentrionale de notre pays par des peuplades germaniques et qui s'étend du III^e au VIII^e siècle, l'attaque à main armée, l'appropriation violente ont été l'exception. L'occupation de la Campine, de la Flandre et du Brabant s'est opérée de façon lente, insensible et irrésistible.

Les Francs, qui bordaient la rive droite du Rhin jusqu'au Mein, s'infiltraient déjà au III^e siècle dans les territoires de la rive gauche. A cette époque, les troupes de l'Empire étaient assez puissantes pour tenir tête à l'invasion et pour repousser leurs raids. Cette infiltration se produisait sous diverses formes, et Rome la favorisait en faisant appel pour défendre ses frontières, lorsque ses propres sujets prirent en dégoût le service militaire, à des corps de troupes auxiliaires barbares, qu'on appelait des fédérés et qui avaient leurs propres chefs, tels les goums mixtes que les Français emploient de nos jours contre les dissidents au Maroc. D'autre part, les Francs pénétrèrent encore dans l'Empire comme travailleurs agricoles, soit en remplaçant individuellement, dans les domaines ruraux, les colons défaillants, soit en s'installant collectivement dans des districts en friche. C'est sans doute à cette double préoccupation de s'assurer des colons et des auxiliaires et de mettre fin aux incursions des Francs Saliens en deçà du Rhin qu'obéissait l'empereur Julien, lorsqu'il procéda à leur admission officielle en Toxandrie (358).

Mais, dès cette date, la partie septentrionale de la Belgique était virtuellement perdue pour Rome. Les empereurs, qui étaient venus s'installer à Trèves, face au danger, avaient fait la part du feu : renonçant à s'accrocher à la ligne du Rhin et du Waal, ils avaient replié leurs troupes sur la grande chaussée qui coupait transversalement la Belgique, de Bavi à Cologne, en avant du sillon de la Sambre et de la Meuse et y avaient établi un solide système défensif. Pendant ce temps, la colonisation franque battait son plein entre l'ancienne ligne et la nouvelle. Il faut se la représenter comme un mouvement migrateur, comme la lente progression de familles et de clans à la recherche de champs et de pâturages, telle la colonisation moderne du Transvaal ou du Far-West. Mais orienté d'abord du Nord au Sud, en Toxandrie, jusqu'au Rupel et à la basse Dyle, le mouvement s'était ensuite infléchi vers l'Ouest, le long des vallées de l'Escaut et de la Lys : les tribus

saliennes n'osaient pas affronter les chapelets de blockhaus qui se succédaient en avant et en arrière de la double barrière constituée par le glacis de la chaussée et la ligne d'eau Sambre-Meuse. A l'Est, ce fut aussi une chaussée fortifiée, celle d'Arlon à Cologne, qui arrêta le flot des Ripuaires.

La colonisation de la Campine et des vallées de l'Escaut et de la Lys par les Francs Saliens, c'est l'explication majeure du peuplement actuel de la Belgique : c'est depuis lors que le Nord de la Belgique est peuplé par les Flamands, rameau de la race germanique, et que dans le Sud, de Tournai jusqu'à Liège, la population est demeurée gallo-romaine. Dans les siècles qui suivirent, les Francs Saliens s'étendirent encore dans la Flandre maritime (VII^e-IX^e siècle), complétèrent l'occupation du Brabant (VI^e-VIII^e siècle), évincèrent insensiblement les Gallo-Romains de Maestricht plus tard encore. Mais, en somme, à la fin du V^e siècle, les grandes zones de teintes de la carte ethnographique de la Belgique étaient fixées.

Le petit royaume franc salien s'était accru de Tournai : un beau jour, quelque chef d'auxiliaires francs s'en était emparé, usurpant le titre de comte sans qu'on s'avisât du changement, le fond de la population restant gallo-romain. Ainsi s'affaïssaient les dernières traces de la puissance politique de Rome dans les *civitates*. C'est Tournai qui fut le point de départ de la conquête de la Gaule par le quatrième roi des Francs, Clovis (481-511), conquête royale et non plus colonisation. Et ainsi Tournai a été le berceau de la monarchie franque de la première race.

Lorsque Clovis mourut, le royaume franc s'étendait du Weser aux Pyrénées. Nos régions ne tinrent qu'un rôle secondaire dans ses destinées politiques aux VI^e et VII^e siècles. En revanche, depuis l'établissement des Francs, de profondes transformations sociales et économiques s'y étaient produites. Les dernières influences de Rome s'effacent. La régression économique, déjà sensible sous le Bas-Empire, s'accroît. La terre devient la seule source de richesse. Pour récompenser ses comtes, pour les payer comme fonctionnaires, le roi leur cède des terres en bénéfice ; pour pouvoir assurer l'exploitation de son domaine, le propriétaire en cède des parcelles à ses tenanciers à titre précaire. Le morcellement à l'infini de toute propriété, de toute autorité commence à cette époque-là. Et en même temps se constituent la noblesse terrienne et les classes rurales, qui vont jouer,

celle-là jusqu'au XII^e siècle, celles-ci jusqu'à nos jours mêmes, un rôle capital dans l'histoire sociale de nos régions.

Quand la *Francia* fut divisée, entre les fils de Clotaire 1^{er}, en Austrasie et en Neustrie, de part et d'autre de l'Escaut, quand l'Eglise eut calqué sur celles des anciennes provinces romaines les limites des évêchés de Tongres et de Cambrai, il arriva qu'à l'intérieur des mêmes circonscriptions politiques et ecclésiastiques il y eut des Gallo-Romains et des Germains. Le fait est à retenir pour comprendre ce qui fera l'individualité de nos régions dès le moyen âge. Enfin l'évangélisation de la Belgique, achevée dès la fin du VIII^e siècle, ne contribua pas seulement à rapprocher les populations du Nord et celles du Sud : seule force morale dans un monde en décomposition, l'Eglise a, sans aucun doute, réussi à conserver intacts les restes de l'héritage spirituel de Rome au tournant de l'histoire.

Tout comme Clovis était parti de la vallée de l'Escaut, à la fin du V^e siècle, pour conquérir la Gaule et y constituer le grand royaume francique, c'est de la vallée de la Meuse qu'est partie, à la fin du VIII^e, l'œuvre de restauration de ce royaume, tombé dans un effroyable délabrement matériel. La famille des Pépin, maires du palais, qui s'empara peu à peu de l'autorité royale, et finalement de la couronne (coup d'état de Pépin le Bref, 751), était originaire du pays mosan (Pépin de Landen, Pépin de Herstal). Les grands domaines hesbignons et ardennais qu'elle administrait à merveille furent la solide assise foncière de sa puissance politique. Avec Charles, le plus illustre de ses représentants, qui donna son nom à la famille carolingienne, l'œuvre de restauration s'élargit, déborde au delà des frontières de la *Francia*, veut être une reconstruction, par des mains franciques, de l'Empire romain, dont le souvenir hante et fascine encore les imaginations. Si courtes et si superficielles qu'aient été la restauration de l'Empire par Charlemagne (son couronnement à Rome, 800) et la renaissance littéraire et artistique carolingienne, il est tout à fait remarquable qu'elles aient eu pour base l'activité relative de nos régions dans une Europe en plein affaissement économique. Au IX^e siècle, les vallées du Rhin, de l'Escaut et surtout de la Meuse sont comme la grande banlieue d'Aix-la-Chapelle, capitale de l'Empire; elles sont couvertes de villas, de petits ports fluviaux, de monastères. C'est là qu'on tient les conciles, qu'on livre les batailles décisives, qu'on signe les traités; c'est là

que fleurissent les centres d'évangélisation et d'étude, peuplés de moines irlandais et anglo-saxons.

Mais cette renaissance n'a été qu'une parenthèse tôt fermée. L'Empire carolingien a succombé par les divisions intestines et sous les coups des raids énergiques des Normands. Le traité de Verdun (843), qui consacra son démembrement, ne projetait pas seulement sur la carte la division, à la manière germanique, du patrimoine de Charlemagne entre les trois fils de Louis le Pieux, mais il traçait du même coup ce qui allait devenir et demeurer la France, l'Allemagne et les pays d'entre-deux. Il accentue encore le caractère mixte des Pays-Bas : les régions situées à l'Ouest de l'Escaut, peuplées de Francs et peut-être de Saxons et de Frisons, allaient dès lors relever du roi de Paris; tandis que les régions à l'Est de l'Escaut et de la haute Meuse, demeurées en grande partie romanes au Sud de la ligne Tournai-Maestricht, allaient être définitivement rattachées au royaume germanique, à partir d'Henri l'Oiseleur (925).

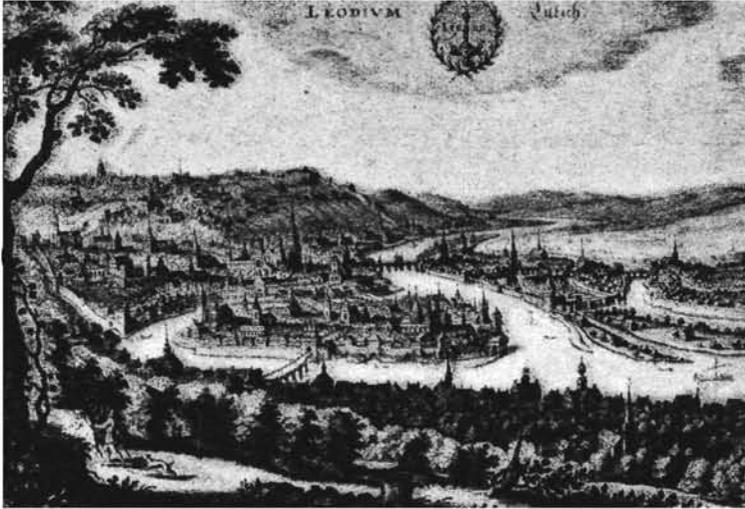
Ces deux ensembles politiquement séparés, vont puiser chacun dans leur propre fonds les forces nécessaires pour résister aux influences des rois étrangers. Examinons quel a été leur destin pendant les trois siècles (fin du IX^e-fin du XII^e siècle) où la régression de l'économie d'échanges et la dissolution de l'autorité royale aboutissent à la formation de cette société terrienne et militaire qu'on appelle la féodalité.

Le marquisat, plus tard comté, de Flandre est né d'une rébellion de Baudouin Bras-de-Fer, seigneur de la région, contre le roi Charles le Chauve, dont il enleva la fille Judith. A ce moment, le pouvoir réel des derniers rois carolingiens se réduit sans cesse. Les comtes Baudouin profitent de cette faiblesse extrême de leurs suzerains pour étendre leurs possessions vers le Sud. A la fin du XI^e siècle, ils dominent la Flandre Occidentale actuelle, Lille et Douai, Arras et Saint-Omer. Ils ne se sont arrêtés qu'en se heurtant à la puissance normande sur la Canche. Alors leur effort se porte vers l'Est : ils s'approprient la Flandre impériale (Flandre Orientale et Flandre Zélandaise actuelles) et font de l'Escaut un fleuve flamand. Le comté de Flandre est créé. Agricole et déjà maritime, pourvu d'une armature administrative et judiciaire de châtellenies, il s'affirme déjà comme une des forces politiques de l'Europe occidentale. En 1127, à l'extinction de la dynastie, les communes flamandes, sortant brusquement de l'ombre, repoussent le prétendant patronné par le

roi de France, pour en soutenir un de leur choix, Thierry d'Alsace. Mais une fois parvenue à ce stade, la Flandre, qui ne s'était développée que grâce à la faiblesse des premiers Capétiens, va se heurter à la puissance des rois de France, reconstituée dès la fin du XII^e siècle, avec Philippe-Auguste. La victoire de Bouvines (1214), remportée par celui-ci sur une coalition anglaise-flamande-allemande, est le premier épisode décisif du

rité des empereurs s'effrite aussi vite en Allemagne que celle des rois se reconstitue en France. Elle se consume dans la querelle des Investitures, qui a sa répercussion dans nos contrées. La noblesse lotharingienne, toujours turbulente, sut très tôt profiter de ce déclin.

Au début du XII^e siècle, dans l'effervescence perpétuelle des marches occidentales de l'Empire, la maison des comtes de Louvain apparaît. Les premières préoccupations des ducs de Lotharingie, issus de cette maison, qui portent le nom de Godefroid, a été de tenir fermement à la fois les châteaux de Louvain et de Bruxelles et leurs alleux, et d'abattre la puissance d'autres dynastes locaux, comme les sires de Grimbergen, les comtes de Looz. Avec Henri I^{er} (1190-1235), engagé partout, le Brabant atteint le même stade de formation territoriale et d'évolution économique que la Flandre un siècle plus tôt : il s'étend sur les provinces actuelles de Brabant et d'Anvers, et même dans le Brabant hollandais actuel, vers la Meuse et le Rhin. Vers l'Est, l'effort séculaire des ducs tend à réunir dans leurs mains les tronçons de la nouvelle route commerciale qui, de Cologne, par Maestricht et



(Cabinet des estampes, Bruxelles.)

(Pl. 1.)

LA CITÉ DE LIÈGE.

Cette vue, empruntée à une estampe du XVII^e siècle, fait très bien ressortir le caractère rhénan que la cité épiscopale a conservé depuis l'époque de sa grandeur au moyen âge.

duel à mort où les rois luttent pour étendre leur autorité non seulement sur leurs domaines flamands, mais jusqu'en terre d'Empire; la Flandre pour sauver son indépendance, et, en même temps, celle des autres principautés; l'Angleterre, pour éviter que la France, pas plus que toute autre puissance, ne tienne le littoral continental en face d'elle et puisse menacer Londres. En un certain sens, la question belge se pose dès le XIII^e siècle.

A l'Est de l'Escaut, les événements ont suivi un cours inverse. Au X^e siècle, pendant que les Baudouin étendent leurs possessions aux dépens de leur suzerains, les seigneurs lotharingiens sentaient peser sur eux la main de fer des empereurs othoniens et de leurs agents, ces évêques de l'Eglise impériale qui devaient tout à leurs maîtres et servaient leur politique avec un dévouement inaltérable. Mais l'auto-

les villes brabançonnnes, gagne Gand et Bruges. Dans cette entreprise de longue haleine, les ducs Henri et le duc Jean I^{er} ont été secondés autant par des bourgeoisies marchandes naissantes que par une féodalité fidèle. La victoire que Jean I^{er} remporte contre une coalition de seigneurs de l'Entre-Meuse-et-Rhin à Worringen, en 1288, et qui lui valut l'annexion du duché de Limbourg, est comme le pendant de la journée de Bouvines. Si celle-ci a déterminé l'effondrement de la féodalité flamande et marqué le début de l'expansion française dans les Pays-Bas, celle-là consacre, au contraire, l'effacement sans retour de la puissance impériale en Lotharingie, par l'apparition d'une véritable nation brabançonne, fondée sur la communauté des intérêts de la dynastie et des bourgeoisies urbaines.

Avec les comtés de Hainaut, de Namur et

de Luxembourg, la principauté épiscopale de Liège complète la partie actuellement belge de la Lotharingie. La Meuse, de Givet à Maestricht, lui donne son unité; mais elle comprend, en outre, une partie des vallées de ses principaux affluents. Boulevard de la puissance des empereurs othoniens en Lotharingie (Notger, Henri de Verdun) le pays mosan a été, en même temps, un des centres de rayonnement de la civilisation européenne. Les écoles liégeoises fournissent des évêques et des professeurs à toute l'Europe.

Pendant que les principautés belges luttent pour conquérir (en Lotharingie) ou pour conserver (en Flandre) l'indépendance à l'égard de leurs suzerains français ou germaniques, de profondes modifications avaient bouleversé leur structure économique, comme d'ailleurs celle de l'Europe entière. Les Pays-Bas ont traversé, de la fin du XI^e jusqu'au XIII^e siècle, une révolution économique qui n'a de comparable que celle provoquée au XIX^e par l'introduction du machinisme. A partir de 1050 environ, on soupçonne une double action. D'une part, celle du développement interne du domaine rural : après des siècles de repliements sur lui-même, il atteint un certain degré de surpopulation, de surproduction : il déborde de ses cadres naturels. D'autre part, les courants commerciaux, venus de Venise et de Gênes par le Rhône, la Bourgogne et la Champagne, déterminent bientôt, par réaction, un rayonnement du commerce flamand vers le Sud. Car c'est la Flandre qui prend la tête de ce mouvement de renouveau du XII^e siècle, lequel dépasse en intensité tout ce que la vallée de la Meuse a connu aux périodes antérieures.

Elle développe de grandes foires périodiques, se couvre de villes qui naissent et se développent rapidement aux croisements des voies d'eau et de terre, aux carrefours, sous la protection des murs d'un château-fort ou au centre d'un domaine d'abbaye. On a vu le rôle joué par Ypres, Bruges, Saint-Omer dès la crise de 1127. C'est qu'en effet la structure économique des villes détermine leur constitution en unités juridiques et politiques, avec leurs échevins, à la fois administrateurs et juges, avec leurs murailles, leur beffroi, leur hôtel de ville, leur sceau, tous attributs de leur autonomie consignée dans des chartes de privilèges. Dans la principauté de Liège, les villes sont beaucoup plus anciennes, mais économiquement moins importantes : Huy a reçu, en 1066, une charte qui est peut-être la plus ancienne de toute

l'Europe occidentale; Liège, celle d'Albert de Cuyck en 1196. Enfin, en Brabant, les villes n'apparaissent que lorsqu'un courant de relations s'établit entre la Flandre, d'une part; et les pays mosan et rhénan, d'autre part. Les villes brabançonnaises, Léau, Tirlemont, Louvain, Bruxelles, Vilvorde, sont nées de la route de Bruges à Cologne.

Au XII^e siècle, la Belgique devient le pays de villes qu'elle est encore. Cette économie urbaine a été, chez nous, le support d'une industrie qui a été la première grande industrie moderne de l'histoire : la draperie urbaine. Elle produit des tissus de luxe et les exporte en masse à grande distance, en Allemagne, en France, en Italie et jusqu'en Orient. Les conditions toutes nouvelles de l'impor-



(Cabinet des Manuscrits, Bruxelles.)

(Pl. 2.)

SCÈNES DE L'AGRICULTURE AU MOYEN AGE.

tation des matières premières et de l'exportation à l'étranger des produits fabriqués, de même que le régime du travail, déjà très spécialisé, ont déterminé la formation d'une classe héréditaire (les lignages) de marchands-industriels nettement capitalistes (les gildes), qui ajoutent bientôt à ce monopole économique le monopole politique, en s'assurant impudemment la possession de l'échevinage. Dépendant d'elle, un prolétariat de travailleurs soumis aux bas salaires et à un contrôle étroit et tâillon.

En 1285, Philippe le Bel monte sur le trône, résolu à restaurer dans leur intégrité les prérogatives de la couronne en Flandre. Son avènement coïncide précisément avec une intense fermentation de ce prolétariat des métiers, décidé à secouer le joug des échevinages et des gildes. Pour résister à la

poussée démocratique, les patriciens n'hésitèrent pas à trahir la cause nationale et à appeler l'intervention du roi absolutiste. Philippe le Bel ne manqua pas de profiter de ce conflit. En 1300, le comte Guy de Dampierre, qui avait épousé la cause des métiers, dut se soumettre. La Flandre fut confisquée, occupée par des garnisons françaises, criblée de contributions. L'oligarchie voyait partout ses positions consolidées. Il semblait que le conflit séculaire entre la France et la Flandre fût liquidé par l'incorporation du comté aux domaines de la couronne.

Le massacre de la garnison française de Bruges (Matines brugeoises, 17-18 mai 1302) fut le signal du soulèvement des métiers dans toute la Flandre. Désormais, la plèbe, saisissant les armes dont le patriciat n'avait ni su ni voulu se servir contre le suzerain étranger, allait défendre la cause de la Flandre. La révolution sociale se doublait d'une guerre nationale. Par la composition des armées en présence, par l'esprit qui animait les adversaires, la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) fut une sorte de Valmy, avec le succès tactique en plus, puisque l'infanterie des métiers y tailla en pièces la chevalerie française. Elle eut dans l'Europe entière un retentissement énorme. Son exemple commande toutes les révolutions démocratiques du XIV^e siècle. Philippe le Bel dut engager toutes les forces vives du royaume dans la lutte acharnée qui suivit. La paix qui y mit fin (1319) consacrait la perte, par la Flandre, de Lille, Douai et Béthune (Flandre gallicante); mais la révolution était accomplie et, une fois faite la part du feu, la Flandre, ramassée sur elle-même dans un effort sans précédent, avait gagné en cohésion ce qu'elle avait perdu en territoires.

Les conséquences de la guerre de Flandre précèdent de son double aspect, national et social. Le plan d'annexion de Philippe le Bel était ruiné à jamais. La Flandre, loin de devenir pour la France ce que la Lotharingie avait été pour l'Empire au XI^e et au XII^e siècles à la fois un rempart et une place d'armes pouvant servir de débouché offensif, allait faire sa propre politique. Lorsqu'éclate, entre la France et l'Angleterre, un conflit qui va durer un siècle, et que le comte de Flandre épouse, en fidèle vassal, la cause du Valois, ses sujets n'hésitent pas à le renverser. Ils trouvent en Jacques van Artevelde un initiateur de la politique de neutralité, parfaitement conscient des raisons économiques qui interdisent aux Flamands de prendre parti contre l'Angle-

terre. Des divers soulèvements radicaux antidynastiques qui jalonnent l'histoire du XIV^e siècle (1328-1340-1382), aucun n'a abouti à des résultats décisifs; mais du moins ils ont obligé les comtes, même vainqueurs, instruits par l'expérience, à faire la politique nationale de leurs sujets, et non celle du roi de France. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer à celle de son père, tué à Crécy dans les rangs français, la politique de Louis de Male (1348-1383), qui prend soin d'entretenir de bonnes relations avec Edouard III, remplissant ainsi les conditions qui s'imposent à l'exercice de tout gouvernement en Flandre.

La révolution de 1302, qui aboutit, dans toutes les villes flamandes, au renversement des lignages et au triomphe des métiers, a exercé une véritable fascination sur le peuple des villes des autres principautés belges, et même de France et d'Angleterre. Les révolutions gantoises ont joué, dans l'Europe du XIV^e et du XV^e siècle, le même rôle symbolique que les soulèvements de Paris, entre 1789 et 1848, dans celle du XIX^e. En Brabant, l'insurrection de 1306 fut réprimée sans pitié, et, jusqu'en 1421, les patriciens de Bruxelles et de Louvain, à la fois soupçonneux et opportunistes, réussirent à conserver leur position privilégiée, non sans céder peu à peu du terrain. Les ducs Jean ont fait une politique d'expansion commerciale vers la France, qui ne pouvait que satisfaire les bourgeoisies marchandes; mais celles-ci surveillaient jalousement l'emploi des finances publiques. Le consentement des impôts et le contrôle des dépenses constituent, avec l'*habeas corpus*, le droit de résistance au prince en cas d'abus et l'indivisibilité du territoire, autant de conquêtes consacrées par la constitution brabançonne au XIV^e siècle, et en particulier par la *Joyeuse Entrée* de 1356. Celle-ci n'a jamais été une manière de Déclaration des Droits, de proclamation de la Liberté; elle procédait plutôt, comme les chartes analogues des communautés suisses, d'une conception de certaines libertés concrètes. Mais ce document a eu un extraordinaire destin spirituel: aux yeux des générations qui vinrent après, il est toujours apparu comme une véritable Constitution, comme le contrat juré de prince à peuple. On l'invoqua à tout propos. En 1787, c'est en brandissant la Joyeuse Entrée que les Etats de Brabant prennent la tête du mouvement d'opposition contre les réformes libérales de Joseph II.

L'histoire interne de la principauté de Liège aux XIII^e et XIV^e siècles est aussi riche en conquêtes précoces de libertés judiciaires et

politique. La paix de Fexhe de 1316 instituait le *Sens du Pays*, véritable représentation nationale. Elle est, au pays de Liège, ce que la Joyeuse Entrée est en Brabant. Mais le développement de la démocratie liégeoise affecte des caractères plus radicaux encore qu'en Flandre. A la fin du XIV^e siècle, la commune de Liège est dominée exclusivement par les métiers, conduits eux-mêmes, de façon permanente, par une faction nettement révolutionnaire, qui se recrute dans la population turbulente d'Outre-Meuse.

En résumé, le XIV^e siècle a vu, dans toutes nos principautés, le triomphe plus ou moins complet des métiers et l'avènement de la démocratie. C'est alors que s'élaborent, grâce à la participation des classes laborieuses à la conduite des affaires, nos démocraties urbaines réalistes, travailleuses, progressives et essentiellement grégaires, encadrées dans d'innombrables groupements sociaux à base d'intérêts, d'entraide, d'agrément. Ignorer ce qu'a été la vie de nos communes depuis le XIII^e siècle, c'est s'interdire à jamais de comprendre la moitié des conditions de la vie politique et sociale de la Belgique contemporaine.

Mais l'ère des gouvernements exclusifs de métiers a été vite close. Les démocraties du siècle des Artevelde n'ont pas évolué dans des voies radicales. Au contraire, profondément loyalistes, elles ont partout laissé substituer les princes, quelque incapables, quelque suspects qu'ils aient parfois été au point de vue national. Les troubles sociaux entretenus par les revendications des éléments radicaux, les abus commis aussitôt par les métiers triomphants, qui n'ont conçu la démocratie que sous le signe du privilège corporatif et du particularisme urbain, ont frayé la voie aux grands princes dont le destin allait être de restaurer l'ordre et d'établir les prérogatives de l'Etat moderne. Il est remarquable que les ducs de Bourgogne, à qui cette tâche incombera dans nos régions, y ont été souvent accueillis favorablement, comme des souverains forts, comme des princes nationaux et comme des arbitres entre la bourgeoisie et les métiers. L'œuvre d'unification qu'ils ont accomplie n'aurait pu être menée à bien si elle ne s'était pas conformée à des tendances profondes qui existaient déjà depuis plusieurs générations dans nos contrées.

Par la résistance tenace qu'elles avaient opposée à l'expansion française et germanique, les régions de la Meuse et de l'Escaut avaient acquis une réelle individualité, elles s'étaient

profondément différenciées du corps de la France ou de celui de l'Empire. Puis les analogies que présente leur évolution économique et sociale avaient noué entre elles des liens puissants : à la fin du XIII^e siècle, les lignages gantois et bruxellois s'entendent pour poursuivre les meneurs révolutionnaires fugitifs dans leurs villes respectives; en revanche, dès 1302, les métiers liégeois ont les yeux fixés sur Bruges; en 1382, Liège envoie des vivres à Gand assiégée par le comte de Flandre. Nul doute que, dès le milieu du XIV^e siècle, le cours de l'évolution entraîne les principautés des Pays-Bas les unes vers les autres. Au Brabant s'est uni le Limbourg, dès 1288, le Luxembourg, dès 1356; au Hainaut, plusieurs fois réuni à la Flandre depuis le XI^e siècle, s'ajoute, dès 1299, le comté de Hollande avec ses annexes zélandaises et frisonnes; à la principauté de Liège, le comté de Looz, en 1366. Toutes ces unions partielles s'opèrent sans résistance, accompagnées de conventions commerciales et monétaires (dont la plus célèbre est celle de 1339 entre la Flandre, le Brabant et le pays de Liège). Elles effacent les frontières du traité de Verdun et préparent la grande œuvre d'unification du XV^e siècle.

Un dernier facteur a puissamment contribué à faciliter la tâche des ducs de Bourgogne. On serait tenté d'écrire qu'ils ont été favorisés par la chance, si l'on ne constatait aussitôt que le hasard a joué dans le sens général de l'évolution. L'une après l'autre, les vieilles dynasties, qui avaient élevé nos principautés au rang de petites nationalités, s'éteignent comme si le destin voulait marquer que leur rôle est achevé. Aux maisons d'Avesnes, de Louvain et de Male, tombées en quenouille, succèdent, en Hainaut, en Brabant et en Flandre, celles de Bavière, de Luxembourg et de Bourgogne. Deux maisons allemandes et une française. Mais les empereurs n'ont pu soutenir les deux premières, pas su faire d'elles les épigones de l'influence germanique à l'Ouest du Rhin. Avec une inconscience parfaite, ils se sont même dépouillés des derniers droits de l'Empire en Lotharingie en faveur de ces familles qui allaient les faire passer, par voie de mariage, dans le patrimoine bourguignon.

Cet ample mouvement de formation territoriale prend son point de départ dans le mariage de la fille et héritière de Louis de Male, Marguerite de Flandre, avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et frère du roi de France Charles V. Devenu comte de Flandre et d'Artois en 1384, ce prince français sut admirablement mettre à profit le

déclin des empereurs en Lotharingie : en mariant sa fille à l'héritier du Hainaut, Guillaume IV de Bavière, et en faisant accepter par les Etats de Brabant son fils puîné, Antoine, comme un prince national dès avant la mort de la duchesse Jeanne, veuve de Wencesclas de Luxembourg, il neutralisait l'influence des Wittelsbach dans les Pays-Bas et ruinait sans retour celle des Luxembourg. Tout en croyant de bonne foi servir les intérêts de la couronne, qu'il confondait avec les siens, Philippe le Hardi a jeté les bases territoriales de l'Etat bourguignon du XV^e siècle. A sa mort (1404), celui-ci est virtuellement fait. Sous le règne de son fils Jean sans Peur, plus préoccupé des affaires de France, l'ascension bourguignonne subit un temps d'arrêt. Mais, avec le troisième duc, elle reprend sur un rythme accéléré. A tous les points de vue, Philippe le Bon a bien mérité le titre de *Conditor Belgii* que lui donna Juste-Lipse.

En lui, le Bourguignon domine le Valois. Il le montre bien en n'hésitant pas à s'allier avec l'Angleterre pour venger l'assassinat de son père par les Armagnacs, et à extorquer au roi, grâce à cette alliance, les villes de la Somme qui constitueront le boulevard des Pays-Bas indépendants.

Il poursuit au pas de charge l'unification de nos provinces. Il achète le marquisat de Namur en 1421. Toutes les combinaisons qui pouvaient entraver son programme se dénouent toutes seules, ou bien il en tranche violemment les liens. L'union du Brabant-Limbourg avec le Luxembourg s'était déjà dé faite par la retraite d'Elisabeth de Görlitz en Luxembourg, après la mort de son mari Antoine (1415); l'union du Brabant-Limbourg avec le Hai-

naut-Hollande par le mariage du fils d'Antoine, le lymphatique Jean IV, avec la passionnée Jacqueline de Bavière, se dissocie par la fuite de celle-ci en Hainaut, après quelques années de déceptions et de disputes. Son mariage avec le duc de Gloucester fait-il apparaître la menace d'un bloc continental anglo-hollando-hennuyer, Philippe le Bon, traquant impitoyablement l'imprudente et vaillante princesse, la contraint finalement les armes à la main, à renoncer à ses trois comtés. La mort sans postérité du second fils d'Antoine le rend maître des duchés de Brabant et de Limbourg, d'Anvers et de Malines. Enfin, en 1411, il achète le Luxembourg à Elisabeth de Görlitz, et, comme le droit n'est rien sans le fait, il liquide aussitôt une revendication étrangère en faisant enlever, par escalade, la capitale du duché. A sa mort, Philippe le Bon régnait, en même temps que sur la Bourgogne et la Franche-Comté,

sur la plus grande partie de la Belgique, de la Hollande et de la France du Nord actuelles; en Gueldre, à Clèves et à Liège règnent ses protégés; sur les sièges épiscopaux d'Utrecht et de Cambrai, ses bâtards ou ceux de son père.

Grand dans la diplomatie et dans la guerre, Philippe le Bon a été plus grand encore dans la paix. Il a pourvu ses états d'une solide armature d'institutions où les traditions régionales et les influences françaises se combinent en pleine harmonie : *Conseil de Flandre* (Cour suprême de justice), devenu en 1446 *Grand Conseil* (en même temps sorte de Conseil d'Etat), *Chambre des Comptes*, vaste organisme de contrôle financier et d'administration du domaine, et *Chancelier*, sorte de premier ministre. Cette machine administrative, fon-



(Cabinet des Manuscrits, Bruxelles.)

(Pl. 3.)

PHILIPPE LE BON.
d'après une miniature du temps.

dée sur l'existence d'une classe nouvelle de fonctionnaires permanents, sédentaires, étrangers à la politique, va assurer dans le silence la continuité de notre histoire pendant trois siècles et demi, car elle durera jusqu'à la fin du XVIII^e. Elle est si solide qu'elle défiera le temps, survivra aux régimes.

Cette centralisation monarchique est compensée par de larges concessions au régionalisme. Du système de l'inauguration particulière du prince dans chaque principauté, il résulte que Philippe le Bon et ses successeurs ne règnent pas comme souverains des Pays-Bas, mais comme comtes de Flandre, ducs de Brabant, marquis d'Anvers, seigneurs de Malines, etc. La représentation des intérêts particuliers des principautés est encore assurée par l'édifice des Etats provinciaux et des Etats généraux : aux assemblées des trois ordres (noblesse, prélats et villes) qu'avaient connues la plupart des principautés dès le XIV^e siècle, Philippe le Bon a superposé, en 1463, une création centralisatrice, avec les Etats généraux, à l'exemple de la France. Leur prérogative essentielle, au VX^e et au XVI^e siècle, est le vote annuel de l'impôt et des aides (caractéristiquement appelées, *bede*, prière du prince) avec droit de remontrance.

Cette politique de centralisation devait se heurter à certaines oppositions. L'esprit de particularisme politique et économique des communes était vivace, et il le resta, en somme, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Mais, envisagés sous cet angle, les soulèvements de Bruges (1436-1438) et de Gand (1451-1453) contre Philippe le Bon, et (dans une mesure moindre) ceux de Liège et de Dinant (1461-1468) contre le prince-évêque Louis de Bourbon, protégé par les ducs de Bourgogne, tous marqués par d'atroces répressions, apparaissent comme de vaines résistances d'un passé condamné. En regard de ces épisodes, la prospérité inouïe à laquelle les Pays-Bas ont atteint au milieu du XV^e siècle constitue le plus éloquent des témoignages en faveur de l'œuvre des ducs.

A l'unification territoriale et à la centralisation constitutionnelle, dans le plan politique, correspond, dans le plan économique, une

évolution marquée dans la voie du libre-échange. Anvers, tournée vers l'avenir, pratique hardiment le libéralisme économique et supplante Bruges, demeurée aussi particulariste qu'au siècle précédent; la draperie rurale, comprimée jusqu'à la fin du XIV^e siècle par la jalousie des guildes urbaines, favorisée par les ducs qui s'en servent contre les résistances des communes à leur politique, échappe au déclin de l'industrie textile des villes et se développe à l'aise. Les nouvelles industries (cuivre à Dinant, armes à Liège) font des progrès décisifs. Nul doute qu'à cet égard une impulsion salutaire vienne d'en haut; que, dans tous ces conflits entre le monde révolu des règlements et des privilèges et le monde nouveau de la liberté économique et du capitalisme, Philippe le Bon, dans ses actes quotidiens, prenne toujours parti pour ce dernier. Entre un Empire en voie de décomposition et une France qui commence

à peine à se relever des ruines accumulées par la guerre de Cent Ans, se développent un impérialisme et dans un certain sens, un capitalisme bourguignons.

C'est si vrai que, sous le règne du fils de Philippe le Bon, ces traits impérialistes s'accusent. C'est Charles le Téméraire qui, le premier, accorde aux institutions militaires une attention soutenue, crée

une armée permanente, dont les unités sont la lance et la compagnie d'ordonnance, organise la plus puissante artillerie du monde, et augmente sans cesse le trésor de guerre. Il ne se contente plus de dominer sur la Meuse, il pousse vers le Rhin, et surtout de la Franche-Comté vers l'Alsace et la Suisse. Il nourrit le projet grandiose et plein de clairvoyance, d'unir dans ses mains les rênes de tous les pays d'entre-deux, de la mer du Nord aux Alpes, peuplés d'éternels mécontents par tradition historique. Mais à cette visée très raisonnable se mêlent les nuées de plans grandioses de reconstitution de la Lotharingie du IX^e siècle, où se perd la notion de l'utile et du possible. Enveloppé dans les toiles d'araignée de la diplomatie de Louis XI, en lutte avec les Etats généraux qui lui refusent les subsides nécessaires, lâché



(Cabinet de Médailles, Bruxelles.)

(Pl. 4.)

CHARLES LE TEMERAIRE.
Médaille de Jehan de Candida.

par ses alliés, trahi par ses mercenaires, presque dément, le Téméraire ne voit même pas que s'écroule l'édifice qu'il a reçu des mains de son père. En moins de deux ans (1475 et 1476), c'est chose faite. La mêlée confuse de Nancy, où il périt obscurément en luttant en personne dans la neige et le brouillard, met le sceau à sa destinée tragique, en ruinant le projet de reconstruction de la Lotharingie qui a été le plus près de réussir et qui aurait peut-être évité à l'Europe une partie des guerres qui ensanglantent ces régions depuis lors.

La nouvelle de la catastrophe de Nancy fut le signal, dans les Pays-Bas, d'une rupture du barrage qui, depuis une génération ou deux, contenait toutes les anciennes forces particularistes. Rarement victoire populaire aura été plus facile : l'unique héritière du duc, Marie de Bourgogne, avait dix-neuf ans. Rarement aussi, révolution aura été plus réactionnaire. Le *Grand Privilège*, élaboré en hâte et imposé à la duchesse quelques semaines, après la mort de son père (février 1477), supprimait toutes les institutions centralisatrices et consacrait le retour au régionalisme et à l'exclusivisme du XIV^e siècle. Mais les hommes des Etats généraux de 1477, qui s'imaginaient naïvement qu'ils allaient restaurer le bon vieux temps, ne se rendaient pas compte de ce que le système bourguignon était déjà trop profondément enraciné dans nos provinces pour pouvoir être détruit d'un trait de plume. En fait, il était reconstitué quinze ans après.

Mais la crise déclenchée par l'effondrement de la maison de Bourgogne se compliquait de l'intrusion de Louis XI dans les affaires des Pays-Bas. Cette menace fut conjurée par le patriotisme des villes flamandes, conduites par l'archiduc Maximilien d'Autriche, fils

de l'Empereur, qui venait d'épouser Marie de Bourgogne. Malheureusement, une fois le danger passé (victoire de Guinegate), Marie morte prématurément, l'archiduc autrichien se réveille en Maximilien, nommé mambour de nos provinces (1482). C'est au prix d'une longue guerre civile qu'il écrase les dernières résistances du particularisme municipal et abaisse irrémédiablement la Flandre. Comme son

règne, celui de son fils Philippe le Beau (1494 - 1506) n'est bourguignon et national que pendant les premières années : très tôt, le mari de Juana d'Aragon la Folle, tenté par les perspectives qu'ouvrait la mort de son beau-frère, sacrifie les Pays-Bas à sa nouvelle politique espagnole. La dispersion de l'activité de Philippe le Beau fait présager le sort qui attendra nos régions lorsqu'elles deviendront de simples possessions périphériques des Habsbourg d'Espagne. Et désormais, deux tendances vont s'opposer dans la conduite des affaires des Pays-Bas : la tendance bourguignonne, nationale, respectueuse des traditions et du caractère de nos contrées, et la tendance

espagnole, autoritaire et niveleuse.

A cet égard, malgré certaines apparences, le règne de Charles-Quint continue plutôt l'ère bourguignonne. Elevé à l'âge de vingt ans, par un prodigieux concours de circonstances, à la tête de l'empire le plus étendu qu'on ait vu dans l'histoire, puisqu'il régnait à la fois sur les Pays-Bas l'Empire, le royaume des Deux-Siciles, la péninsule ibérique et le Nouveau-Monde, Charles-Quint est demeuré, pour nos provinces, un « prince naturel », instruit par des maîtres et entouré de conseillers flamands et bourguignons, et qui faisait aux Pays-Bas une place privilégiée dans ses innombrables préoccupations. Certes, il les a exposés aux invasions des armées de



(Musée des Beaux-Arts, Bruxelles.)

(Pl. 5.)

CHARLES-QUINT.

Buste en bronze de l'atelier de Leone Léoni.

François I^{er} et de Henri II pendant trente-cinq ans. C'est que, installé à la foi à Bruxelles, à Luxembourg, à Besançon, à Nice et sur les Pyrénées, il menaçait la France de partout et devait fatalement provoquer l'offensive préventive de la part des Français.

Mais, en regard des misères de la guerre, qui se sont malheureusement multipliées à la fin de son règne, au point de soulever une marée de mécontentement, le rôle qu'il a joué, de concert avec les gouvernantes de nos provinces, sa tante Marguerite d'Autrichs et sa sœur Marie de Hongrie — ces deux femmes supérieures — dans le maintien et le développement de l'Etat bourguignon ne saurait guère être exagéré. Il acquiert Tournai et les dix dernières principautés des Pays-Bas du Nord restées jusque-là à l'écart de la vie politique générale des régions méridionales; ainsi sont réunies les XVII Provinces des Pays-Bas. Avec la Franche-Comté, elles formeront le *Cercle de Bourgogne*, Etat en fait autonome au sein de l'Empire. Du côté de la France, Charles-Quint supprime les derniers liens qui unissaient à la couronne les terres à l'Ouest de l'Escaut. En un mot,

il constitue nos provinces en un corps autonome entre la France et l'Empire et leur donne la plus grande extension qu'elles aient connue. En même temps, il perfectionne leurs institutions centrales (*Conseil d'Etat, Conseil privé, Conseil des Finances*). Bref, il a été un second Philippe le Bon dans l'histoire de la nationalité belge; et il semble que ceux qui assistaient à l'émouvante cérémonie de son abdication volontaire aient compris tout ce que nos régions lui devaient. Le brusque et profond changement apporté dans le cours de nos destinées, dès les premières années du règne de son fils, suffit à mesurer l'étendue des bienfaits apportés par le règne de Charles-Quint.

La même impression favorable se dégage de l'observation de la vie intellectuelle et économique de nos provinces pendant la première moitié du XVI^e siècle. Les démêlés de l'Empereur avec les *Creesers* de Gand et le châtement exemplaire qu'il leur infligea (1540) ne doivent pas faire illusion : ce ne sont que soubresauts d'un particularisme toujours indompté. Le développement du pays tout entier trouve son expression la plus complète dans la prospérité économique et la vie artistique sans pareille d'Anvers. A certains égards, Anvers a été, vers 1550,

la première ville du monde. Le port de l'Escaut a pris un essor prodigieux depuis que la découverte du Nouveau Monde a déplacé de la Méditerranée vers l'Atlantique l'axe du commerce maritime mondial. Le capitalisme revêt à Anvers, par les répercussions profondes qu'il exerce sur presque toutes les classes sociales du pays, des aspects quantitatifs qu'il n'avait jamais eus jusque-là. Les arts y fleurissent avec plus d'éclat peut-être qu'en Italie même; les livres s'y impriment en plus grand nombre qu'à Venise, Bâle et Lyon. La nouvelle



(Cabinet des Médailles, Bruxelles.)

(Pl. 6.)

PHILIPPE II.
Médaille de Conrad Bloc.

draperie rurale, la sayetterie de la Flandre méridionale, la tapisserie, la houillerie et la métallurgie du pays de Liège sont en plein développement. Il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui n'ait bénéficié, depuis l'époque bourguignonne, de certaines pratiques plus libérales, comme le bail à ferme, pour prendre également un essor nouveau.

L'exploitation capitaliste, en pleine formation, accuse déjà de graves conséquences pour le niveau de vie des travailleurs, d'autant plus que l'afflux des métaux précieux d'Amérique détermine une crise des prix qui frappe en premier lieu les salariés. Elle n'est pas étrangère à la naissance d'une mystique

qui, dès les origines chrétiennes, est la revanche secrète et apaisante des sacrifiés de la vie sociale, comme elle éveille rapidement la curiosité spirituelle de l'élite. Le luthéranisme apparaît à Anvers en 1518, à Liège en 1520, y gagne même certaines familles nobles et bourgeoises. Les édits et *placards* de Charles-Quint en poursuivent sans répit toutes les manifestations. Quand le calvinisme, venant de France, apparaît à son tour dans la Flandre gallicante et, le Hainaut, en 1543, la crise monétaire a créé pour lui un terrain favorable. C'est dans le prolétariat de Bergues, de Bailleur et d'Hondschoote qu'il recrutera ses éléments les plus turbulents.

Né et élevé en Espagne, Philippe II était demeuré un pur Habsbourg. Doué d'une application et d'une puissance de travail sans bornes, il ne doutait pas que sa mission sur terre ne fût de maintenir intacte la monarchie absolue, instrument elle-même de la main de Dieu. Cette mission, il la remplit jusqu'au bout, sans jamais hésiter sur le choix des moyens. Pour extirper l'hérésie, il ne recula devant aucune fourberie, aucune monstruosité, convaincu qu'elles étaient légitimées par la grandeur du but qu'il poursuivait. Ce serait à la fois porter sur lui un jugement partial et s'interdire de le comprendre, que de le mesurer d'après les règles d'une autre morale que celle de son temps, de sa religion et de son rang.

La rupture entre le roi et ses sujets des Pays-Bas naquit aux premiers Etats généraux qui se tinrent après la mort de Charles-Quint. Pour poursuivre la guerre contre la France (batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, paix du Cateau-Cambrésis, 1557-1559), de fortes troupes espagnoles avaient été maintenues dans les Pays-Bas. La paix signée, les représentants de nos provinces en demandèrent avec insistance le remplacement par des troupes du pays, en entourant cette revendication d'un programme national de respect des privilèges et de contrôle des dépenses. Lorsque Philippe II s'embarqua pour l'Espagne sans avoir répondu nettement aux Etats, nos pères étaient déjà condamnés dans son esprit.

Il laissait dans les Pays-Bas, comme agent de sa politique, Marguerite de Parme, entourée d'une *Consulta*, collège secret de trois membres où dominait Granvelle, Franc-Comtois, « bourguignon » par formation, mais dévoué jusqu'à la servilité aux vues de son maître. L'opposition qui se forma contre ce haut personnel espagnol était conduite par le Conseil d'Etat, tenu à l'écart du gouvernement, et groupait la noblesse et le clergé, ce

dernier inquiété par la création de quatorze nouveaux évêchés, dont les titulaires étaient nommés par le roi. Dans cette opposition, une figure de premier ordre : Guillaume de Nassau, prince d'Orange, appartenant à une de ces quelques familles qui se considéraient au moins comme les égales des maisons régnantes. Grand seigneur, immensément riche, cerveau complet et lucide, véritable humaniste, il était, en outre, doué d'une remarquable aptitude à ne jamais découvrir son jeu; de là, son surnom de « Taiseux ». Lui seul paraît s'être rendu compte, dès le début, du cours qu'allaient prendre inéluctablement les événements. « Nous verrons bientôt le commencement d'une grande tragédie », disait-il, dès 1565, à ses familiers.

L'ordre de mouvement donné aux troupes espagnoles et le rappel de Granvelle furent les premiers succès de l'opposition nationale. Mais entre-temps, le conflit religieux était venu se joindre au conflit national : devant les immenses progrès du calvinisme en Flandre et en Hainaut, il devenait impossible d'appliquer les édits de Charles-Quint. Catholique dans sa grande majorité, la population ne pouvait supporter les exécutions. Les avis de prudence prodigués par la Gouvernante et le Conseil n'avaient guère d'influence sur le roi, entouré de moines fanatiques. Au contraire, des ordres furent donnés pour renforcer l'application des édits. Mais, dès août 1565, les bases du *Compromis des Nobles* avaient été jetées à Spa; le programme s'en tenait à deux points, considérés comme étroitement dépendants : défense des privilèges du pays et affirmation de loyalisme, d'une part, et lutte contre l'Inquisition, de l'autre.

Lorsque fut présentée à la Gouvernante la requête respectueuse, mais ferme, du *Compromis*, l'union des nobles catholiques et calvinistes était faite sur ce programme de résistance aux édits. Le banquet des *Gueux* (ainsi appelés à cause de l'étoffe grossière du costume uniforme qu'ils avaient revêtu et d'une boutade du comte de Berlaymont à ce sujet) eut lieu chez un seigneur calviniste. Cette démarche sensationnelle avait déterminé la Gouvernante à promettre d'user de modération dans l'application des édits. Cette concession, qui acheminait vers le régime de la liberté de conscience, fut aussitôt interprétée abusivement comme l'établissement de la liberté des cultes. Dans la Flandre gallicante, la prédication se répandit à l'aise. Au sein du mouvement du *Compromis* se formait une aile extrémiste. La Gouvernante était débordée.

Le 11 août 1566, une catastrophe vint précé-

piter les événements. Dans la région d'Hondschoote et d'Armentières, des ouvriers calvinistes fanatiques, hostiles au culte des images, envahirent les églises et en détruisirent tout le mobilier de statues, de retables, de chaires sculptées, de tableaux. Le mouvement *iconoclaste* se répandit vers le nord comme une traînée de poudre, se chargeant d'éléments, toujours plus troubles, gagnant en moins d'un mois la Flandre, la Hollande et la Frise. A vrai dire, il s'éteignit aussitôt et fut réprimé sur-le-champ avec brutalité par les nobles responsables de l'ordre. Mais le mal était fait. Marguerite de Parme, apeurée, avait cédé sur toute la ligne. Le mouvement national était divisé : l'opinion catholique modérée était rejetée, par crainte du désordre social, vers le loyalisme intégral. Les Gueux calvinistes, se sentant seuls à lutter contre l'espagnolisation de nos contrées, commencèrent à émigrer pour préparer la guerre civile. Celle-ci éclata en 1567.

Philippe II n'en avait pas attendu la nouvelle pour agir. Les excès des iconoclastes avaient achevé de le convaincre que « le moyen de la négociation était mauvais et pernicieux ». Une armée de 21,000 hommes, aux ordres de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, était en route. Elle arriva le 22 août à Bruxelles. Le duc d'Albe était muni de pleins pouvoirs. Après quelques semaines de comédie, il institua un *Conseil des Troubles*, chargé de condamner les crimes politiques, au besoin sans preuves. Ce tribunal devint bientôt l'instrument d'un régime de terreur qui allait durer six ans. Les édits furent impitoyablement appliqués, l'échafaud et le bûcher fonctionnèrent sans arrêt (exécution des comtes d'Egmont et de Hornes); et, à partir de 1569, des impôts onéreux, déclarés perpétuels, furent établis. L'une après l'autre, échouèrent les invasions que Guillaume d'Orange et Louis de Nassau tentèrent par la Frise (1558), le Limbourg, le Hainaut (1572) et la Gueldre (1574). Seul fut couronné de succès le hardi coup de main des Gueux de mer à La Brielle, qui souleva toute la Hollande et la Zélande, et permit aux calvinistes

d'établir un petit Etat, avec Guillaume d'Orange comme *stathouder*, véritable camp retranché dans les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Ni la terrible campagne d'hiver de 1572-1573, menée par Albe jusqu'à Alkmaar, ni celle de 1574, par son successeur Requesens, ne purent venir à bout de la résistance des deux provinces calvinistes. Le noyau des Pays-Bas du Nord était fondé. L'armée espagnole était à bout de souffle et le trésor à court d'argent.

Jusque-là, les provinces catholiques du Sud, ballottées entre leur loyalisme et leur patriotisme, aussi impressionnées par les excès des sectaires calvinistes que par ceux de la soldatesque espagnole, n'avaient pas réagi aux diverses tentatives dirigées par le prince d'Orange pour les joindre à la révolution, opérer l'union des catholiques et des calvinistes sur un programme national et créer la « commune patrie ». La crise traversée pendant l'été de 1576 par le gouvernement général espagnol et par l'armée, épuisée et laissée sans solde, permit de ressouder les deux tronçons des XVII Provinces. A l'initiative des Etats de Brabant, les Etats généraux se constituèrent en gouvernement régulier et levèrent une armée nationale. A ce moment précis, le gigantesque pillage d'Anvers par les troupes espagnoles impayées (connu sous le



(Kunsthistorisches Museum, Vienne.)

(Pl. 7.)

CAVALERIE ESPAGNOLE DANS UN VILLAGE DES PAYS-BAS
D'après Le Massacre des Innocents, de Pieter Bruegel l'Ancien, peint vers 1568.
Le personnage barbu à la tête des cavaliers passe pour figurer le duc d'Albe.

nom de *Furie espagnole* : 7,000 personnes tuées, 500 maisons incendiées) exerça sur les provinces catholiques une impression aussi profonde — mais à rebours — que les excès des iconoclastes dix ans plus tôt. Elles furent rejetées vers la révolution. L'esprit du *Compromis* était refait; mais, cette fois, il n'était plus limité à une couche superficielle de la noblesse : il avait largement pénétré les masses. La *Pacification de Gand*, conclue sans grandes difficultés le 8 novembre par les représentants des XVII Provinces, jetait enfin les bases d'une « généralité ». Le « fait de la religion » demeurait la pierre d'achoppement de leurs relations : pour pouvoir conclure vite, on avait évité de trancher la question de l'exercice du culte, qui opposait les calvinistes sectaires aux catholiques romains. La liberté publique du culte réformé n'était assurée que dans les provinces de Hollande et de Zélande.

Lorsqu'arriva le nouveau gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, Don Juan d'Autriche, les divergences de vues s'accusaient déjà entre le Nord et le Sud. Il en profita aussitôt pour essayer de se concilier l'opinion catholique modérée par l'*Edit perpétuel*, qui réalisait, dans ses grandes lignes, le programme national du *Compromis*. Mais le prince d'Orange n'avait pas renoncé à son projet. Une fois de plus, il sut dissocier le bloc catholique. Au début de 1578, la situation est des plus confuses. Don Juan s'est enfermé à Namur avec ses dernières troupes. La minorité patriote et tolérante des États généraux a appelé le prince d'Orange à Bruxelles, comme ruwaert du Brabant. Celui-ci, mal secondé par la Hollande et la Zélande, qui boudent déjà le plan d'union nationale, persévère à sauver l'idée de la « Généralité »; il réussit à gouverner avec les princes étrangers que lui impose la noblesse belge comme souverains des Pays-Bas : d'abord l'archiduc Mathias, frère de l'Empereur, et ensuite le duc d'Anjou, frère du roi de France, dont les secours en troupes sont d'ailleurs indispensables. Cependant une république calviniste démagogique s'est établie à Gand, compliquant encore la tâche du prince. Les persécutions auxquelles elle se livre sur les catholiques, l'appel qu'elle fait à un troisième candidat à la souveraineté des Pays-Bas, le prince palatin Jean-Casimir, protégé d'Elisabeth d'Angleterre, rejettent, selon le même rythme de balancier, mais cette fois définitivement, le Hainaut, l'Artois et la Flandre gallicante vers la solution loyaliste et catholique.

Les premières semaines de 1579 sont déci-

sives à cet égard. A ce moment arrive le nouveau gouverneur, le délié Farnèse, muni d'instructions très larges pour traiter, au point de vue national, avec les catholiques, qui ne demandent pas mieux. Le 6 janvier, les délégués de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre gallicante signent la *Confédération d'Arras*, par laquelle, en échange de vastes concessions en matière de vote des impôts et de composition nationale des garnisons, ils promettent à Philippe II de maintenir exclusivement le catholicisme dans leurs provinces. A la *Confédération d'Arras* répond aussitôt, le 23 janvier, l'*Union d'Utrecht*, qui ligue les *XII Provinces-Unies* du Nord et les villes démocratiques de Flandre et de Brabant en une confédération à base d'autonomie régionale et de liberté des cultes. Avec la mort de Guillaume d'Orange, assassiné par une des nombreuses mains qu'avaient armées les promesses de Philippe II (1584), disparaissent les derniers espoirs d'union des provinces du Nord et du Sud.

Opérant désormais en étroite collaboration avec les Wallons catholiques, Farnèse avait entrepris, depuis 1581, la reconquête méthodique des provinces perdues. La chute d'Anvers, après une résistance acharnée conduite par Marnix de Sainte-Aldegonde, consacra à la fois le triomphe décisif de l'Espagne dans les provinces méridionales et la rupture définitive entre celles-ci et leurs sœurs du Nord, complètement émancipées au point de vue politique et religieux.

C'est depuis lors qu'il y a une Belgique et une Hollande. Avant le « fait de la religion », qui creusa entre elles le plus profond des fossés, certaines différences les séparaient déjà; elles sont encore sensibles de nos jours entre la Belgique et les Pays-Bas du Nord, comme entre la France et l'Allemagne d'au delà du Rhin. C'est la carte de la domination romaine et celle de l'évangélisation chrétienne du haut moyen âge qui en livrent le secret. Cinq siècles de romanisation et dix siècles de christianisation ont fait des régions en deça du Rhin et de la Basse-Meuse, et davantage encore en deçà de l'antique chaussée Bavai-Cologne, un pays de très vieille civilisation — et par là, il faut bien se garder d'entendre autre chose que ceci : un pays où le contact avec la nature s'est perdu sous l'action des facteurs historiques, où la nature a été aménagée et humanisée par la civilisation.

Cette observation se vérifie de plus en plus, à mesure qu'on remonte vers le Nord, vers les régions que n'ont pas touchées les légions romaines et que les missionnaires n'ont

atteintes que très tard. Tout ce qui fait que l'homme des régions au Nord et à l'Est des nôtres est toujours disponible, comme on dit aujourd'hui, toujours prêt à se railler à une nouvelle force politique ou religieuse, libre et puissante, même si elle est chaotique, s'explique par ce maintien du contact avec une nature âpre. Au XVI^e siècle, nos aïeux n'ont pas eu le choix. Ils ont dû exprimer leur individualité par un attachement exagéré à la forme monarchique et à la religion catholique. Ce choix, ils allaient le payer cher. Pendant que les Provinces-Unies prenaient un splendide essor économique, politique et intellectuel, fondé sur l'indépendance et la liberté de conscience, nos régions se soumettaient, au sortir d'un siècle de guerres et de trente ans de révolutions, à la pire des dominations étrangères.

Au début de la séparation, les Belges purent croire qu'ils étaient payés de ces épreuves par l'octroi d'une certaine indépendance, sous l'égide d'une dynastie de princes nationaux. En 1598, Philippe II, fatigué d'avoir usé tant de gouverneurs généraux et dépensé tant de trésors pour conserver nos provinces, céda celles-ci en toute souveraineté à sa fille Isabelle, épouse de l'archiduc Albert. En réalité, l'indépendance, limitée par d'importantes restrictions, n'était qu'un trompe-l'œil. Elle prit fin avec le règne des archiducs. Cette supercherie, conforme aux habitudes espagnoles en matière de gouvernement, suffit d'abord à détourner l'attention de nos populations des malheurs innombrables qu'entraînait la domination étrangère. La lutte contre les Provinces-Unies, devenues l'ennemi héréditaire, resta indécise : battus à Nieuport, les Espagnols prirent Ostende après un siège de trois ans (1604) et conclurent avec l'adversaire une *Trêve de Douze-Ans*, en 1609.

Encore le règne des archiducs est-il, à la faveur de ce répit, relativement heureux, quand on considère la période qui suit (1621-1715) et qui a mérité, à tous égards, le nom de « siècle de malheur ». On ne peut esquisser qu'à grands traits le tableau de la détresse immense des Pays-Bas à cette époque. Nos provinces ont touché, au XVII^e siècle, le fond de l'abîme : marasme économique, humiliations politiques, stagnation complète de l'esprit public, rien ne leur a été épargné. A l'intérieur, s'est poursuivie, sous l'égide de la Compagnie de Jésus, la catholicisation la plus complète qui se puisse concevoir : non seulement les dernières traces de calvinisme disparurent, mais le catholicisme s'introduisit dans toutes les manifestations de la

vie sociale. Nos institutions centrales furent espagnolisées : le Conseil Privé prit un rôle prépondérant; ni le Conseil d'État, ni les États généraux ne furent désormais consultés. De nouveaux organismes, la *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, institution militaire et policière, et les *jointes*, furent peuplés de fonctionnaires trop souvent négligents et concussionnaires, qui, par surcroît, ignoraient et méprisaient le caractère de nos ancêtres. Ceux-ci perdent même la volonté de résister et de s'insurger. Les conjurations de nobles des années 1632 et suivantes, si intéressantes en ce qu'elles constituent les dernières tentatives de soustraire nos provinces à la domination étrangère, sont étouffées et restent sans écho. Le déclin d'Anvers se précipite à partir de la fermeture de l'Escaut. Le commerce extérieur est anéanti. La régression économique est particulièrement sensible dans les campagnes, qui tombent à un état voisin de la barbarie. Seules subsistent quelques industries nouvelles, comme la draperie légère, la tapisserie en Flandre et en Brabant, la métallurgie dans le Liégeois.

La position internationale des Pays-Bas méridionaux pendant ce siècle fut la plus difficile qu'elle ait jamais été. Possessions excentriques de l'immense empire des Habsbourg d'Espagne, qui s'obstinaient à les conserver, nos malheureuses provinces devinrent le champ de bataille permanent de l'Europe; leurs frontières furent régulièrement rognées à chaque traité de paix. Pour convaincre Philippe IV qu'il n'était pas en mesure de lutter sur deux fronts dans les Pays-Bas, et pour l'amener à conclure avec les Provinces-Unies le traité de Munster (1648), il fallut encore vingt-sept années de guerres après l'expiration de la trêve de douze ans : nous les payions de la perte de la Flandre Zélandaise, du Brabant septentrional, des quartiers d'Outre-Meuse et de la fermeture de l'Escaut en aval d'Anvers, au profit d'Amsterdam. Du côté de la France, l'interminable série de guerres du XVII^e siècle, qui commence dès la fin de la guerre de Trente-Ans (victoire des Français à Rocroi, 1643), nous vaut la perte de l'Artois et de toute une ligne de forteresses : Gravelines, Landrecies, Mariembourg, Phillippeville, Montmédy et Thionville, au traité des Pyrénées (1659); de toute la Flandre gallicante, avec Lille et Douai et de Furnes, Courtrai, Ath, Binche et Charleroi, au traité d'Aix-la-Chapelle (1668); de Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Saint-Omer, Poperinghe, Cassel, Bailleul et Ypres, contre rétrocession de

Courtrai, Binche et Charleroi, au traité de Nimègue (1678). Les *Chambres de réunion*, créées par Louis XIV pour interpréter ces traités, organisèrent encore d'autres annexions en pleine paix.

L'impérialisme français détermine bientôt les autres puissances à intervenir activement : la question belge se pose avec une acuité nouvelle. A partir de la guerre de Hollande (1672-1678) nos régions sont défendues plus efficacement par les flottes, les armées et les diplomates des Provinces-Unies et de l'Angleterre, que par les misérables troupes espagnoles. Cette constante de la politique internationale du XVII^e siècle, cette condition de l'équilibre européen, apparut plus nettement encore, lorsque, en 1700, Charles II, le dernier descendant de Philippe II, mourut en laissant l'intégrité des Etats de la monarchie espagnole à Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Ce dernier saisit l'occasion de mettre la main sur nos provinces, d'en faire le boulevard de la France vers le Nord, bref de réaliser le rêve poursuivi pendant son règne tout entier. La coalition se reforma automatiquement contre lui. Guillaume III d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, devenu roi d'Angleterre depuis 1688, en était l'âme : il réunissait en lui toutes les forces anglaises et hollandaises qui s'opposaient à l'installation de la France sur les côtes de la Mer du Nord. Battu à Ramillies, à Malplaquet et à Audenarde, Louis XIV renonça bientôt à l'héritage espagnol. Mais la coalition voulut l'humilier. Il continua la guerre. L'avènement de Charles VI, roi d'Espagne, à l'Empire, en 1711, reproduisant en Europe la situation territoriale de 1520, par la fusion des deux branches espagnole et impériale des Habsbourg, amena les coalisés à cesser une lutte qui, une fois les Bourbon affaiblis, ne pouvait plus que servir les Habsbourg. La victoire des Français à Denain (1712) acheva de dissocier la coalition.

Le traité d'Utrecht (1713), conclu par les Alliés (sauf l'Empereur) avec la France, consacrait une paix honorable pour cette dernière : moyennant rétrocession des forteresses avancées en Flandre (Furnes, Dixmude, Ypres, Menin), elle conservait définitivement l'Artois, la Flandre gallicante, le Hainaut méridional et le Luxembourg. Les Pays-Bas étaient cédés aux Habsbourg d'Autriche, mais frappés d'une grave servitude : les Provinces-Unies, qui, depuis plus de quarante ans, avaient supporté le plus grand poids de la guerre sur le front du Nord, résolvaient brutalement le problème de leur

sécurité en se faisant octroyer, par le traité d'Anvers ou de la *Barrière* (1715), le droit de conserver des garnisons dans huit places fortes des Pays-Bas méridionaux tournées vers la France : Furnes, le fort de Knocke-sur-Yser, Ypres, Menin, Warneton, Tournai, Termonde et Namur. L'Escaut restait fermé. Au moment où elles passèrent sous le régime autrichien, les provinces de la Belgique, littéralement exsangues, étaient tombées au dernier degré de l'abaissement politique et économique, fruit d'un siècle et demi de domination espagnole.

Rarement, dans le cours de l'histoire, le simple transfert d'un pays d'une maison régnante à une autre aura été suivi de conséquences aussi profondes, dans tous les domaines, que celles qui suivirent le passage de nos provinces sous le sceptre des Habsbourg d'Autriche. Après le « siècle de malheur » le XVIII^e siècle a été pour nous une période de relèvement.

Si l'on examine dans quelles conditions de politique extérieure ce relèvement s'est accompli, on s'aperçoit que la situation des Pays-Bas, au point de vue du droit international, n'a guère subi de modifications sous le régime autrichien, avant l'abolition de la Barrière par Joseph II (1785). Aux yeux des Habsbourg d'Autriche comme à ceux des Habsbourg d'Espagne, c'étaient des possessions périphériques. Instruits par l'expérience du siècle précédent, Marie-Thérèse et Joseph II tentèrent à diverses reprises de les échanger contre la Silésie (1748), les duchés de Parme et de Plaisance (1755) ou la Bavière (1785). Ces négociations n'aboutirent pas. Pourtant nos provinces furent envahies beaucoup moins souvent au XVIII^e siècle qu'au XVII^e. Les forteresses de la Barrière imposèrent aux armées des rois de France un respect que n'eurent plus celles de la République quand la Barrière eut été abolie. D'autre part, au début du régime, les ménagements et concessions prodigués aux puissances par Charles VI, préoccupé de faire reconnaître la *Pragmaticue Sanction* de 1713, par laquelle sa succession était assurée à sa fille, tinrent pendant trente ans les Pays-Bas à l'écart de la guerre. Mais peu après sa mort, la guerre de la Succession d'Autriche les livra de nouveau à l'invasion (victoires françaises de Fontenoy, 1745; prise de Bruxelles et victoire de Rocoux, 1746, et de Laeffeld, 1747). Du moins l'occupation française fut-elle de courte durée et beaucoup moins sévère que celles du siècle précédent, et la guerre ne se

Solda par aucune perte territoriale (traité d'Aix-la-Chapelle, 1756). Les progrès de la Prusse ayant déterminé la diplomatie française à renverser son système d'alliances et à appuyer l'Autriche, les Pays-Bas furent encore tenus à l'écart de la guerre de Sept-Ans (1756-1763). On peut donc dire qu'ils conquirent les bienfaits de la paix pendant trois quarts de siècle — exception faite des quelques années d'invasion et d'occupation de la guerre de la Succession.

Les Habsbourg d'Autriche sont d'autant plus louables d'avoir mis à profit ce long répit pour administrer de leur mieux nos provinces, qu'ils les considéraient, on l'a vu, comme une simple monnaie d'échange. C'est une erreur de ne parler de despotisme éclairé qu'à partir du règne de Joseph II, lequel n'a réussi qu'à compromettre la formule. A des degrés divers, Charles VI (1715-1740) et Marie-Thérèse (1740-1780) ont été des souverains très modernes. Tout leur personnel de représentants dans les Pays-Bas (sauf Prié, pendant les premières années du régime) s'inspire déjà des doctrines d'origine anglaise et française qu'on désignera plus tard sous ce nom. On trouve également partagés entre Marie-Elisabeth et Charles de Lorraine, leurs gouverneurs généraux, entre Kaunitz et Cobenzl, leurs ministres plénipotentiaires, un vif désir d'administrer pour le plus grand bien des sujets, un goût profond des réformes éclairées et la volonté de les imposer au besoin, un respect intelligent des caractères historiques et des privilèges du pays dans l'œuvre de centralisation administrative qu'ils poursuivent. Le conflit entre les Nations et le magistrat de Bruxelles, clos par la tragique exécution d'Anneessens (1719), n'est qu'un épisode isolé, qui atteste que le principe du consentement des subsides demeure vivace dans les communes. Pendant que s'effacent, sous l'action centralisatrice, les institutions régionales, peu à peu dépouillées de leurs pouvoirs, la vie politique s'anémie. Le despotisme éclairé ne s'est jamais donné pour tâche la formation d'un esprit public. Au XVIII^e siècle, tout ce qui reste d'esprit public se réfugie dans la commune, qui sauve ainsi quelques traditions de *self-government*, mais combien étriquées et mesquines! La petitesse des hommes et des choses de la Révolution brabançonne de 1789 s'explique par là.

Le relèvement économique des Pays-Bas s'exprime dans le chiffre d'accroissement de la population du XVII^e au XVIII^e siècle, qui est de l'ordre d'un million d'âmes. La moyenne



(Musée des Beaux-Arts, Bruxelles.)

(Pl. 8.)

MARIE-THÉRÈSE.
Portrait par Martin Meytens.

propriété agraire se développe si rapidement que les capitaux qui en proviennent s'investissent bientôt dans les nouvelles industries. L'industrie linière de l'Escaut et de la Dendre, la tapisserie et l'art de la dentelle, la faïencerie de Tournai et de Bruxelles, la draperie de Verviers reçoivent une impulsion énergique par le développement de l'esprit d'invention technique (navette volante, pompe à feu) et par l'intervention de l'Etat, protectionniste à la manière française, qui accorde aux industriels privilèges, primes, monopoles, exemptions fiscales. Un nouveau capitalisme industriel naît. Des canaux, un réseau de chaussées qui existent encore favorisent le commerce intérieur. La tentative éphémère de la « Compagnie des Indes » d'Ostende (1723-1731), le trafic considérable de ce port à la fin du régime attestent que le commerce extérieur aurait pu prendre un certain essor sans les servitudes de droit international qui pesaient sur lui (fermeture de l'Escaut).

Une dernière manifestation des tendances modernes des empereurs autrichiens, et l'une des plus grosses de conséquences, est la volonté d'affirmer la suprématie de l'Etat sur l'Eglise. Si le clergé (surtout les ordres religieux) conserve dans le pays sa formi-

dable richesse foncière (il possède les 2/3 du sol) et son immense pouvoir spirituel sur les masses, il a été délogé de certaines positions par l'Etat dès le règne de Marie-Thérèse. La publication de bulles pontificales, la nomination des évêques et des curés, la tenue des registres paroissiaux de l'état civil sont soumises à un contrôle. Et l'application du bref de Clément XIV ordonnant la suppression de la Compagnie de Jésus (1773) a permis à Marie-Thérèse de laïciser complètement l'enseignement moyen.

Son fils Joseph II, qui lui succéda en 1780, reste, en dépit d'étranges lacunes, une des plus attachantes figures de l'ancien régime finissant. Du point de vue de la position internationale de nos provinces, son règne n'est certes pas dépourvu d'intérêt, puisqu'il sut contraindre les Provinces-Unies à évacuer les forteresses de la Barrière et fit une sérieuse tentative de libération de l'Escaut. Mais c'est sa tentative de réforme intérieure qui doit retenir l'attention, car elle est riche d'enseignements, tant pour la connaissance de notre esprit public que pour l'histoire des idées politiques de la fin du XVIII^e siècle. Joseph II avait des idées. Il est à peu près impossible de parler de lui sans employer le vocabulaire des philosophes du temps. C'était un ami des lumières. Ses convictions procédaient de vingt années d'études et de lectures approfondies, consacrées à la philosophie et au droit naturel. Il en était tout imprégné. Il avait le culte de la raison et la croyait sincèrement donnée en partage à tous les êtres humains. C'était, assis, sur le trône des Habsbourg, un homme de la Constituante. Il avait élaboré dans le silence de son cabinet d'études, loin de toute activité pratique réelle, un programme. Ce programme devait faire le bonheur de ses sujets. Il en a poursuivi la réalisation, avec une sincérité, une ardeur et une naïveté absolues; la nuance de scepticisme qu'ajoute à tout esprit la plus faible expérience des hommes et des choses était l'élément le plus étranger au sien.

Toutes les réformes religieuses entreprises par ce croyant sincère, à partir de 1782 visèrent à laïciser la religion, à l'intégrer dans l'Etat, à en soumettre au contrôle de l'Etat toutes les manifestations, depuis l'enseignement des séminaires et les sermons, jusqu'aux costumes religieux, jusqu'à la manière d'ensevelir les morts et jusqu'aux pèlerinages. La mesure la plus radicale en ce sens fut la suppression générale de tous les couvents, déclarés par-faitement inutiles à la religion. La même

volonté d'étatisation et de centralisation se retrouve dans ses réformes administratives. Supprimant d'un trait de plume toute, l'organisation administrative et judiciaire compliquée et enchevêtrée, née lentement du jeu de l'histoire, il la remplaçait par une nouvelle organisation homogène, identique à celle qu'il eût introduite dans toute autre province, à l'autre bout de son empire. Organisation commode, rationnelle, très proche de celle de nos jours, mais qui avait l'immense défaut de heurter de front les habitudes invétérées de nos pères et de léser sans compensation une foule d'intérêts particuliers. Joseph II entreprit même d'introduire un peu de liberté économique, qui permit quelque concurrence entre les métiers industriels.

Toutes les conditions étaient réunies pour créer un divorce profond entre le prince et ses sujets. Joseph II croyait avoir accompli, dans la légalité, une réforme qui devait faire le bonheur de ses sujets, et ceux-ci l'accusaient d'avoir commis un véritable coup d'Etat, en enfreignant les articles sacro-saints des vieilles chartes constitutionnelles. Le programme de l'empereur philosophe était, en gros, celui qui sortit plus tard des délibérations de la Constituante en France. Pour en obtenir la réalisation, les Français allaient faire une révolution. Nos aïeux en firent une pour repousser les réformes josphiennes. Le malheureux prince lui-même ne s'y trompa point, puisqu'il écrivait en 1790 au comte de Ségur : « Le peuple du Brabant se révolte parce que j'ai voulu lui donner ce que votre nation demande à grands cris. »

L'opposition, dirigée par les Etats du Brabant, avait pour chef l'avocat Van der Noot. Elle groupait tout le clergé séculier, les moines des congrégations dissoutes, les membres des Etats et des Conseils, les doyens des métiers, les Serments. Le petit groupe de l'avocat Vonck, qui professait au fond le même programme que Joseph II, était si attaché aux privilèges des Etats qu'il se joignit au gros de l'opposition, et manqua son rôle, qui aurait dû être de former le noyau d'un parti josphien dans les Pays-Bas.

Devant le mouvement de protestations du clergé et de remontrances des Etats de Brabant et de Hainaut, Joseph II resta sourd aux conseils de prudence de son gouverneur, le duc de Saxe-Teschen, Il envoya un nouveau plénipotentiaire, le comte de Trauttmannsdorff, et un commandant militaire, le général d'Alton, en négligeant de déterminer avec précision leurs attributions respectives. Muni de pleins pouvoirs, Trauttmannsdorff sut

faire enregistrer par la force le décret interprétatif du point de vue de l'Empereur, transférer à Bruxelles une partie de l'Université catholique rebelle, et faire voter, sous la menace du canon, les subsides annuels qui étaient refusés en vertu de la *Joyeuse Entrée*. Le 18 juin 1789, il supprimait les Etats de Brabant et annulait la *Joyeuse Entrée*. Ce jour-là, le despote, tout éclairé qu'il fût, croyait la partie gagnée. Elle était perdue.

Moins d'un mois après, le peuple de Paris prenait la Bastille. Bien que ses objectifs fussent en opposition absolue avec ceux des Belges, la révolution de France eut, comme toujours, une répercussion en Belgique. L'union entre les deux partis d'opposition se fait plus étroite à Bréda, où siège un comité révolutionnaire et où se réunit une petite armée de patriotes émigrés. Le 27 octobre, celle-ci remporte, à Turnhout, un succès éphémère; la prise de Gand suffit ensuite pour déclencher un soulèvement général. A Bruxelles, où règne le conflit entre Trauttmansdorff, optimiste, et d'Alton, alarmé, la révolte éclate. Le 12 novembre, toute la Belgique est perdue pour l'Autriche.

Aussitôt rentré à Bruxelles, le parti de Van der Noot confisqua à son profit la révolution et s'apprêta à édifier, sur une base cléricalle et aristocratique, les nouveaux *Etats-Belgiques-Unis*, avec prédominance absolu des Etats généraux et délégation de tout l'exécutif au *Congrès Souverain* permanent. Vonck et ses partisans, les *Progressifs*, écartés impudemment du pouvoir par les *Statistes*, leur firent une opposition sans audace, réclamant une démocratisation, encore bien faible, des Etats et l'adaptation de la *Joyeuse Entrée* aux nécessités du progrès. Ce timide programme suffit à déclencher les plus vives attaques de la part des Statistes, littéralement affolés à la perspective de voir entrer aux Etats quelques délégués de la bourgeoisie progressiste. Faisant appel aux plus bas intérêts de la populace, Van der Noot persécuta les Vonckistes. Le Statisme sombre dans la plus affreuse des démagogies, s'appuyant sur la « Terreur rurale » d'une armée de paysans fanatisés introduits à Bruxelles, pendant que Van der Noot fait, dans toutes les cours d'Europe, la preuve de son impéritie.

Livrés à la démagogie à l'intérieur, complètement isolés à l'extérieur à partir de la Convention de Reichenbach (où les puissances s'engagent à garantir à l'Empereur le rétablissement de son autorité sur les Pays-Bas), les Etats-Belgiques-Unis repoussaient encore, avec superbe, une offre d'armistice très conciliante

de Léopold II. Quelques semaines après, le front de combat, établi au Sud-Est de Namur, plie à la première attaque, le Congrès souverain s'effondre et les Autrichiens réoccupent Bruxelles. La révolution réactionnaire était morte. En même temps qu'elle, succombait la révolution liégeoise, beaucoup plus étroite



(Musée de l'Armée, Bruxelles.)

(Pl. 9.)

CAPUCIN SOLDAT.

de la « Croisade des Paysans », organisée en 1790 par les Etats-Belgique-Unis.

tement apparentée aux événements de France: les ouvriers métallurgistes du marquisat de Franchimont et les paysans du Condroz, qui en formaient l'aile extrémiste, avaient parlé de Constituante, élaboré une Déclaration des Droits de l'Homme et dénoncé les abus de la dîme.

Ni la première restauration autrichienne, après la chute des Etats-Belgiques (1791-1792), ni la seconde, après la défaite des armées françaises à Neerwinden (1793-fin juin 1794) n'ont été d'assez de durée pour

exercer quelque influence sur nos régions. Mais la Révolution française, qui balaie en quelques semaines le régime autrichien, fait passer en même temps la Belgique du plan des misérables conflits d'intérêts de la Révolution brabançonne dans celui de la tourmente européenne de 1792-1794.

La seconde conquête des Pays-Bas par la France (bataille de Fleurus) a été consacrée par un décret du Directoire (1795) et, en droit international, par les traités de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801). Ce que ni les Capétiens, ni les Valois, ni Louis XIV n'avaient pu réaliser en des efforts séculaires la République française, qui avait porté ses frontières jusqu'au Rhin, l'accomplissait en quelques années. Elle disposait des Pays-Bas en maîtresse absolue.

Pendant les six premiers mois de l'occupation, la Belgique fut traitée en pays conquis. La Convention n'avait eu qu'un but immédiat en l'occupant : exploiter à fond les richesses du pays pour sauver la Révolution aux abois. A partir de 1795, le Directoire adoucit ce régime, et entreprit, au milieu de l'indifférence générale, de réaliser, avec des procédés beaucoup plus radicaux, le programme de Joseph II, l'œuvre de modernisation de la Belgique. Dans l'ordre judiciaire, administratif et économique, un bouleversement complet fut opéré en deux ans. On fait littéralement table rase du passé. Tous les privilèges sont abolis. Unité de juridiction et unification de l'ordre judiciaire, suppression des corporations, introduction du français comme seule langue officielle, laïcisation de l'état civil et de l'assistance, création de toutes pièces d'une organisation administrative nouvelle (départements, cantons, municipalités, nouvelle fiscalité : toutes ces réformes s'opèrent sans difficulté. Ce n'est pas un paradoxe de dire que Bouteville, commissaire du Directoire en Belgique, a transformé plus profondément la Belgique en deux ans que tous ses souverains d'Ancien Régime pendant les deux siècles précédents. A tous égards, la Belgique de 1798 est plus près de nous que de la Belgique de 1789.

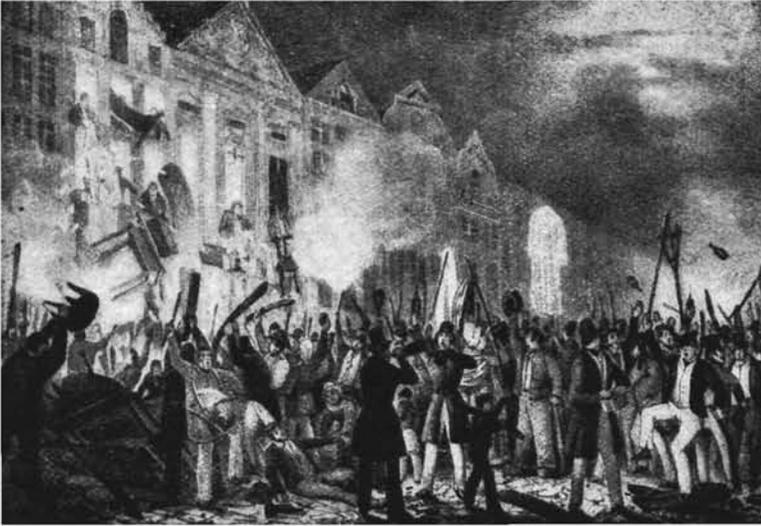
Dans deux domaines seulement, le Directoire s'est heurté à une opposition farouche de nos pères. Les innombrables persécutions dont fut victime le clergé ne parvinrent pas à fléchir celui-ci. La confiscation des immenses biens d'Eglise et leur vente comme biens nationaux entraînent de profondes transformations dans la répartition de la propriété agraire et dans la structure sociale en général. Le Concordat de 1801, tout en con-

sacrant le retour au catholicisme comme religion d'Etat, ne touche pas aux biens nationaux et laisse l'Eglise belge dans une situation matérielle fort diminuée. D'autre part, le système de la conscription, inauguré par le Directoire, détermina un soulèvement, une sorte de Vendée des paysans campinois, qui fut réprimée sans pitié. Il y eut toujours des déserteurs et des réfractaires en Belgique jusqu'à la fin du régime français.

Sous le Consulat (1799-1804) et l'Empire (1804-1814) s'acheva l'œuvre de centralisation entamée par le Directoire. Le Code civil fut introduit en 1804. Le bouleversement de toute notre vie politique fut, en somme, accueilli favorablement dans tout le pays, un peu par crainte et par lassitude, et bien davantage grâce au travail immense qui s'était opéré dans les esprits depuis quelques années. Le prodigieux transfert de richesses accompli par la nationalisation des biens d'Eglise a associé, sinon à l'Empire, qui le confirma, du moins au nouveau régime, toute une nouvelle bourgeoisie. Sous une atonie apparente, les années du régime français ont fait plus pour la formation d'un esprit public en Belgique que plusieurs siècles d'Ancien Régime. Pour s'en convaincre, il suffit de mesurer la différence qui sépare les hommes de la Révolution brabançonne de ceux qui conduisirent l'opposition au régime hollandais. Les années 1794 à 1815 ont été, pour la Belgique, l'école de la vie politique moderne. En essayant — d'ailleurs vainement — de fondre nos provinces dans l'immense Empire napoléonien, les Français ont du moins fait participer la Belgique à l'ensemble de la vie politique de l'Europe pendant une époque décisive.

Lorsque les Alliés réoccupèrent Bruxelles en 1814, les abus du pouvoir napoléonien, multipliés depuis 1812, avaient créé une désaffection complète dans la population à l'égard du régime, surtout dans les provinces du Nord. Pourtant, pendant la campagne de Waterloo, on voit encore les populations du Namurois sympathiser franchement avec les troupes françaises du maréchal Grouchy.

Dès la première occupation, le Protocole de Londres avait disposé du sort de nos provinces, sans que les populations eussent été consultées. Les puissances reconstituaient en un seul et même état, sous le roi Guillaume de Hollande, les anciennes Provinces-Unies, les anciens Pays-Bas autrichiens et l'ancienne principauté de Liège. Le Congrès de Vienne consacra la nouvelle création.



(Cabinet des Estampes, Bruxelles.)

L'ÉMEUTE PROLÉTARIENNE DE LA NUIT DU 25 AOÛT 1830.
Estampe de Madou.

(Pl. 10.)

Le royaume des Pays-Bas, dans l'esprit des diplomates du Congrès de Vienne, devait être « un boulevard de l'Europe contre la France ». Mais d'autres raisons intrinsèques auraient dû lui assurer une longue durée : la Hollande commerçante, maritime et colonisatrice et la Belgique agricole et industrielle se complétaient harmonieusement. Soutenu par en haut, le capitalisme belge prit alors une ampleur nouvelle (Société Générale, 1822; industrie cotonnière de Gand, Liévin Bauwens; développement de la métallurgie dans les bassins houillers, John Cockerill) d'ailleurs fondée sur les bas salaires, un chômage endémique et une misère profonde du prolétariat. Le roi Guillaume sut, avec un sens très éclairé des besoins de la science, organiser l'enseignement à tous les degrés : ce faisant, il contribuait, sans s'en douter, à nourrir aux sources du nouveau libéralisme une élite de jeunes gens qu'il allait retrouver dans la presse d'opposition et autour des tables de la Conférence de Londres. La Constitution qu'il accorda à ses Etats en 1815 était relativement libérale dans une Europe livrée à la réaction sous le signe de la Sainte-Alliance. La seule opposition irréductible que rencontra cette *Grondwet* en Belgique fut celle des catholiques, parce qu'elle garantissait la liberté des cultes. Bref, la Belgique fit, en peu de temps, dans le cadre du royaume des Pays-Bas,

des progrès considérables.

Si, malgré ces efforts, la création du Congrès de Vienne n'a guère duré plus de quinze ans, les causes profondes doivent en être cherchées dans les tendances centralisatrices du régime hollandais, qui fut, au fond, le régime personnel du roi Guillaume. « Despote éclairé » attardé, ce nouveau Joseph II a voulu, lui aussi, faire le bonheur de ses sujets, et contre leur volonté, si c'était nécessaire. La législation linguistique qui fit du néerlandais la seule langue officielle dans la partie flamande de la Belgique, la répartition profondément injuste des emplois entre Hollandais et Belges dans l'armée, la diplomatie et le haut fonctionnarisme; le partage

aussi inégal de la Dette publique, tout cela avait fini par placer les Belges, vis-à-vis des Néerlandais du Nord, dans une situation d'infériorité analogue à celle où les Flamands se trouvèrent, en revanche, vis-à-vis des Wallons après 1830. A partir de 1827, l'agitation anti-hollandaise devint assez violente pour que les deux partis politiques belges, catholiques et libéraux, oubliant tout ce qui les séparait, formèrent une *Union des Oppositions* (1828) sur un programme de revendications parallèles, et organisèrent une campagne de presse et de pétitionnement qui n'allait plus cesser. Pourtant, au début de 1830, sous l'effet d'une certaine lassitude et de quelques concessions du roi, l'agitation politique avait perdu tout caractère critique, lorsque la révolution de Juillet à Paris vint accélérer les événements de Belgique et en modifier le cours.

Le 25 août, une manifestation patriotique, née spontanément au Théâtre de la Monnaie, changea de caractère en gagnant la rue. Cette nuit-là, Bruxelles fut livrée à une émeute prolétarienne et francophile à la fois. Devant l'inaction des autorités, et sous la menace d'une révolution sociale, les classes supérieures bruxelloises, sérieusement inquiètes, constituèrent une garde bourgeoise qui rétablit durement l'ordre. Mais dès lors, ayant pris conscience de leur force, les Belges mettent leurs conditions. Au prince d'Orange, envoyé par son père, ils proposaient la séparation des

deux pays sous une même dynastie. Pendant ce temps, la révolution était en marche : le mouvement populaire, annexionniste, avait éliminé l'un après l'autre les organismes bourgeois, de moins en moins modérés, qui s'étaient succédé depuis le 25 août. Le 20 septembre, l'Hôtel de Ville était enlevé par une foule anonyme de prolétaires de la ville basse, de volontaires wallons et d'aventuriers français et internationaux. Tous les chefs modérés avaient pris la fuite. La révolution radicale triomphait, mais elle était sans chefs. C'est le moment qu'attendait le roi Guillaume pour envoyer son second fils, le prince Frédéric, restaurer l'ordre par la force; la bourgeoisie orangiste de Bruxelles s'appropriait à l'accueillir avec enthousiasme.

Contre toute attente, cette armée, en entrant dans la ville, se heurta partout à la résistance improvisée de petits groupes d'insurgés, se battant sans autre plan que de s'accrocher à leurs barricades. Le 23, les Hollandais ne réussirent pas à déboucher du Parc vers la place Royale, et ils durent se retrancher sur place. Ce premier échec entraîna le reste. Nul doute qu'avec un peu de décision, le prince Frédéric aurait pu prendre Bruxelles et mater l'insurrection. Mais désorienté par cette guerre de rues, n'ayant qu'une médiocre confiance dans ses régiments, composés en partie de Belges, il n'osa pousser vigoureusement son effort. Dès le 24, les insurgés avaient pris l'initiative : les Hollandais étaient assiégés dans le Parc. A la nouvelle de ce revirement, les chefs modérés s'empressèrent de rentrer à Bruxelles, et de prendre la tête du mouvement qu'ils avaient abandonné quelques jours plus tôt. Un *Gouvernement provisoire*, où dominaient Rogier, Gendebien et van de Weyer, fonctionnait déjà lorsque l'armée hollandaise, après quatre jours de combats meurtriers, évacua Bruxelles. Minée par le découragement et la désertion, elle ne s'arrêta que sous le canon de la citadelle d'Anvers, abandonnant toute la Belgique à la révolution victorieuse.

La tâche du *Gouvernement provisoire*, maître de l'exécutif, et du *Congrès national* qu'il fit élire, était écrasante. A l'intérieur, tandis que le *Gouvernement* faisait face à l'orangisme, aux tendances républicaines et à la dépression économique, le *Congrès* renouvela la déclaration d'indépendance, se prononça pour la forme monarchique et elabora, sous le signe de l'unionisme, cette Constitution belge, si en avance sur son temps et qui devait servir de modèle à celles de tant d'autres pays de l'Europe. A l'extérieur, il

fallait faire face à l'Europe entière. La Russie et la Prusse, nettement hostiles à la révolution belge, s'approprièrent à intervenir : ce fut l'insurrection polonaise qui sauva la Belgique. La France, s'appuyant sur le parti annexionniste de Belgique, essayait plus ou moins ouvertement d'annexer les Pays-Bas du Sud ou de les attirer dans sa zone d'influence, en faisant attribuer la couronne à un fils de Louis-Philippe. Les efforts diplomatiques de Talleyrand et de Sébastiani, les interventions militaires n'eurent pas d'autre but. Seul, Palmerston défendit nettement le principe de l'indépendance et de la neutralité. Désintéressée en apparence, cette attitude était conforme à la politique traditionnelle de l'Angleterre, qui vise à empêcher qu'une grande puissance s'installe à Anvers et à Ostende, en face de ses côtes.

Les efforts britanniques ne réussirent pas tout d'abord à faire progresser les travaux de la Conférence de Londres : les Belges refusaient obstinément de reconnaître le protocole de séparation, qui attribuait à la Hollande Maestricht et la rive gauche des bouches de l'Escaut. Ce fit le ministre des Affaires étrangères du jeune Etat, l'habile Joseph Lebeau, qui réussit à atténuer le conflit qui opposait le Congrès aux Puissances particulièrement à l'Angleterre, et qui pesait sur la Conférence; il fit choisir comme roi par le Congrès le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, veuf de l'héritière du trône d'Angleterre, et très en faveur à la Cour de Saint-James. Le *Traité des XVIII Articles* (juin 1831) laissait aux Belges l'espoir de conserver Maestricht et Luxembourg. Mais, au lendemain de l'inauguration de Léopold I^{er}, l'armée hollandaise, reconstituée et animée de l'élan de la revanche, écrasait les troupes belges à Hasselt, et parvenait à Louvain et aux portes de Bruxelles (12 août). L'arrivée d'une armée française, sous le maréchal Gérard, sauva la capitale. L'armistice, ménagé à l'intervention du comte Belliard, représentant de la France, faisait perdre aux Hollandais tout espoir de recouvrer nos provinces. Mais les Belges allaient en vaincus aux négociations qui suivirent.

Le *Traité des XXIV Articles*, formulé par la Conférence de Londres consacrait à la fois la perte, pour la Belgique, de la Flandre zélandaise, du Limbourg septentrional (Maestricht) et du Luxembourg allemand. Ce traité imposé à la Belgique après une guerre perdue, assure à la Hollande la possession des deux rives de l'Escaut en aval d'Anvers, et de territoires qui découvrent le flanc gauche de la

position de Liège et en rendent la défense malaisée contre toute attaque venant de l'Est. Mais ce traité, la Belgique l'a accepté et appliqué loyalement, et nous vivons encore aujourd'hui sous le régime des XXIV Articles. La Hollande, de son côté, n'y adhéra pas avant 1838; entre-temps, l'armée française Gérard, agissant pour le compte de la Conférence, s'empara de la citadelle d'Anvers pour la restituer à la Belgique (décembre 1832). Ainsi se circoncrivit l'incendie qui, pendant un an, avait risqué de s'étendre à l'Europe; ainsi naquit, contre la volonté de l'Europe entière (sauf peut-être de l'Angleterre), la Belgique indépendante.

Le *Traité des XXIV Articles* imposait au nouvel Etat une neutralité permanente et plaçait celle-ci sous la garantie des cinq Puissances (Angleterre, France, Autriche, Prusse et Russie). La Belgique ne pouvait avoir de politique extérieure. Elle devait se borner à maintenir sa neutralité. Son armée ne pouvait avoir d'autre raison d'être. Après 1839, le péril hollandais disparut. Les ministres des Affaires étrangères belges s'employèrent, pendant les années qui suivirent, à doter le jeune pays de quelque prestige à l'extérieur. Ils y réussirent grâce au crédit personnel de Léopold I^{er} dans les cours européennes; ils y réussirent en se conformant strictement et loyalement au principe de neutralité. Cela exigea parfois beaucoup de fermeté dans les conjonctures les plus diverses (question d'Orient, 1840; révolutions de 1848 en France et en Prusse; guerre de Crimée, 1854-1855).

L'intégrité de la Belgique courut les plus grands dangers pendant le Second Empire : Napoléon III, irrité par l'hospitalité accordée chez nous aux proscrits français du coup d'Etat de 1851, tenta vainement d'imposer au gouvernement belge une réforme constitutionnelle de la liberté de presse. Puis, après Sadowa, inaugurant la politique de compensations, il proposa à Bismarck de reconnaître la mainmise de la Prusse sur l'Allemagne du Sud, à condition de pouvoir annexer la Belgique. La révélation de ce projet priva, en 1870, la France de toute médiation de la Grande-Bretagne, même après Sedan. Tant il est vrai que l'Angleterre n'a jamais toléré et ne tolérera jamais qu'une grande puissance s'installe à Bruxelles.

Du moins, ces menaces extérieures ramenèrent-elles l'attention d'une partie de l'opinion publique sur le problème de la défense nationale. Déjà en 1859, avait été voté un projet transformant Anvers en un vaste

camp retranché, « réduit national » en cas d'invasion. Son exécution (Brialmont) rencontra une vive opposition dans le monde du commerce anversoise et dans la droite flamande, à qui toute politique de défense nationale apparaît toujours empreinte de militarisme et de francophilie (mouvement *meetinguiste*, 1862-1863). C'est inspiré par les mêmes craintes que le parti catholique (Woeste), confiant dans les garanties internationales et les fortifications de la Meuse (1887), s'opposa, jusqu'en 1909, à tous les efforts de Léopold II en vue de l'institution du service militaire personnel (un fils par famille, dernière loi signée par Léopold II, 1909; service personnel général, 1913). Pendant les premières années du règne d'Albert I^{er}, pendant que l'Europe de la Triple Alliance et de la Triple Entente poursuivait son évolution vers l'inéluctable cataclysme d'août 1914, l'immense majorité du peuple belge, confiante dans la loyauté et le bon sens des grandes puissances, était atteinte de cette paresse collective de l'esprit qui consiste à voir le monde extérieur tel qu'on désire qu'il soit, et non tel qu'il est.

Cette sorte d'engourdissement du sens de la politique extérieure chez les Belges s'expliquait, d'ailleurs, par la prodigieuse prospérité économique qu'avait atteinte la Belgique à la veille de la guerre. Les Belges du XX^e siècle se reposaient sur l'idée d'un accroissement indéfini de cette prospérité. Pendant trois quarts de siècle, les gouvernements belges, et moins encore les parlements, n'ont pas fait de politique extérieure : ils se sont préoccupés avec passion, et presque exclusivement, d'assurer ou d'éviter la mainmise du parti catholique sur l'enseignement et sur la bienfaisance.

L'histoire de la politique intérieure de la Belgique jusqu'à 1914 peut se diviser en trois phases. La première, jusqu'en 1846, est celle de l'Unionisme (union des catholiques et des libéraux), qui survécut à 1830, facilita les débuts du pays dans la voie de l'indépendance et se maintint jusqu'à la crise européenne de 1848. Celle-ci coïncida, à peu près, en Belgique avec le développement maximum d'une effroyable crise économique en Flandre (1840-1849), aggravée d'épidémies, où l'ancienne industrie linière fut anéantie : les classes rurales flamandes, littéralement décimées, touchèrent le fond de l'abîme. Les derniers actes de l'Unionisme furent pour réprimer l'agitation de 1848. Vient ensuite une longue phase durant laquelle les deux partis traditionnels alternent au pou-

voir, se livrant une guerre acharnée sur le terrain scolaire. Cabinets catholiques modérés (Malou, 1871; Beernaert, 1884) ou agressifs (Woeste-Jacobs, 1884) et cabinets libéraux anticléricaux (Rogier et Frère-Orban, 1847, 1857, 1867, 1879) se succédèrent, plus préoccupés, les uns comme les autres, des questions confessionnelles que des graves problèmes économiques et sociaux que posait, à la suite du développement du machinisme, la formation d'un nombreux prolétariat industriel. La formation du Parti Ouvrier belge (1885) et les sanglantes émeutes de 1885 et 1886 à Charleroi et à Liège sont le signe de l'entrée dans une troisième phase, celle où se poursuivront parallèlement la marche vers le suffrage universel et l'amélioration du sort matériel des travailleurs.

La condamnation de l'ancien régime censitaire (137,000 électeurs sur six millions d'habitants) fut l'œuvre commune de l'aile gauche progressiste du parti libéral (Paul Janson) et du parti ouvrier — désormais conduit par des théoriciens comme César de Paepe, des propagandistes comme Jean Volders, plus tard, après l'accès au Parlement, par Emile Vandervelde —, parfois unis dans l'opposition. Elle ne fut réalisée que par étapes : en 1893, vote plural, où les effets du S. U. étaient considérablement limités par l'octroi d'une, deux et parfois trois voix supplémentaires aux censitaires et capacitaires (diplômés); en 1899, représentation proportionnelle, et, en 1919 seulement, S. U. pur et simple. L'apparition du Parti Ouvrier avait naturellement déterminé, à partir de la fin du XIX^e siècle, les deux partis traditionnels à porter enfin une attention soutenue à la question sociale : de ce fait, ce fut le parti catholique qui subit les modifications les plus profondes en voyant se former en son sein une démocratie chrétienne.

Le mouvement flamand a été, avec le mouvement social, le second élément nouveau de la politique intérieure de la Belgique à partir de la même époque. Il était né, vers 1840, de la profonde inégalité de traitement dont la langue flamande était la victime. La révolution de 1830 ayant été essentiellement une réaction contre une menace de néerlandisation, il était naturel que, dans le nouvel Etat belge, cette réaction wallonne et bruxelloise, en faisant du français la seule langue officielle du pays, s'efforçât de réduire au minimum le rôle de la langue flamande. Les classes dirigeantes flamandes, surtout la bourgeoisie des villes, secondaient sans le vouloir cet effort : dédaigneuses des patois

régionaux, elles s'étaient presque complètement données à la culture française. Pendant presque tout le XIX^e siècle, le principe, aujourd'hui triomphant, de l'égalité des langues, aurait paru tout simplement ridicule. Ainsi les paysans et les ouvriers flamands, durant toute leur vie, avaient affaire avec des officiers, des patrons, des fonctionnaires et des juges qui ne parlaient le plus souvent que le français. C'est ce qui donna, dès le début, un caractère social à la question flamande : jusque'en 1880, il n'y eut de flamand en Flandre qu'un prolétariat, plongé dans une affreuse détresse économique et morale, compris seulement des curés et des instituteurs de campagne. Pourtant, le mouvement flamand, dans son premier temps (1840-1880) — celui d'où naquit le renouveau —, fut un mouvement de philologues et de littérateurs (J. F. Willems † 1846, Albrecht Rodenbach † 1880) qui poursuivirent essentiellement des revendications en matière d'enseignement et d'administration (mouvement meetinguiste, Jan van Rijswijck). Au début du XX^e siècle, il avait pris une ampleur considérable, pénétré les masses et obtenu la réalisation de quelques-unes des plus urgentes de ses revendications. En 1914, pour qui savait voir, le flamingantisme, qui avait profondément imprégné le groupe démocrate de la droite, les socialistes flamands, et, dans une mesure moindre le parti libéral, était à la veille de réaliser complètement son programme dans le cadre de l'unité nationale. Toute l'attention se cristallisait autour d'une préoccupation centrale : la création d'une université flamande.

La guerre mondiale vint brusquement jeter en pleine tragédie le peuple belge, qui jouissait depuis trois générations des bienfaits de la paix. Peu de Belges avaient vu venir l'orage, moins de Belges encore avaient pressenti que la Belgique serait fatalement entraînée dans le conflit. Pour tous les autres, l'ultimatum odieux du 2 août 1914, qui donnait à choisir entre la guerre et le déshonneur, venant d'une des puissances garantes de notre fallacieuse neutralité, fut un cruel réveil. Mais rarement dans l'Histoire on aura vu un peuple, aussi prospère et insouciant la veille, montrer dans la tempête du lendemain, une âme égale à des épreuves sans nombre. La guerre surprenait l'armée en pleine réorganisation, manquant d'officiers, de mitrailleuses, d'artillerie lourde. Pour comble de malheur, cette faible armée allait devoir soutenir la poussée écrasante

de l'aile marchante allemande, la plus fortement dotée en effectifs et en matériel, celle qui était chargée d'exécuter l'enveloppement de grand style à la faveur duquel l'armée française devait être battue de façon décisive.

Dans la courte et terrible campagne de trois mois (août-novembre) de 1914, l'armée belge combattit presque toujours seule. A Liège, sa 3^e division infligea un sévère échec à l'armée allemande de la Meuse, qui tentait d'enlever les forts par surprise (5-6 août). Après l'occupation de la ville, les Allemands mirent encore dix jours à réduire à coups d'obus de gros calibre les forts qui entravaient la marche en avant de la 1^{re} armée allemande. Le 18 août, menacés d'écrasement, les Belges se repliaient sous Anvers, abandonnant Bruxelles à l'ennemi le 20. Dès lors, l'effort du Roi, général en chef, et de ses conseillers militaires, tend à la fois à éviter de laisser l'armée belge devenir un simple détachement des armées alliées, tout en apportant à la cause commune tout le concours possible. Le repli à l'intérieur du réduit national d'Anvers, au prix de la perte du contact direct avec les Français, en retraite vers le Sud, s'explique par la première tendance; les deux sorties d'Anvers, qui réussirent à retenir plusieurs corps allemands pendant la retraite de Charleroi et le redressement de la Marne, s'expliquent par la seconde. Après la Marne, les Allemands portèrent leur effort sur Anvers. La prise de la forteresse, après une dure bataille de siège, ne fut pour eux qu'un demi-succès stratégique, puisque l'armée belge de campagne, loin de capituler, réussit à s'échapper le long de la frontière hollandaise vers Ostende. A la mi-octobre, les débris de cette armée, en bon arroi, s'arrêtaient sur l'Yser, couvrant quelques cantons belges, et, derrière eux, Dunkerque et Calais. Tout le reste du territoire était occupé par l'ennemi : Namur avait succombé le 23 août, après une valeureuse résistance; le Luxembourg et le Hainaut étaient perdus depuis les batailles livrées par les Français dans les Ardennes et autour de Charleroi, et par les Anglais à Mons. Ce fut sur les rives du petit fleuve côtier que les Belges, appuyés sur la gauche par une flottille britannique et sur la droite par une brigade de fusiliers marins français, renforcés à partir du 24 octobre par une division fran-

çaise fraîche, livrèrent une des plus dures batailles de 1914 (17-31 oct.). Leur héroïque résistance et l'inondation vinrent à bout des efforts de cent mille Allemands. A l'issue de la bataille de l'Yser et de la bataille livrée par les Anglais devant Ypres (novembre), les ports français du Pas-de-Calais, et, par conséquent, la liaison directe entre la France et l'Angleterre, étaient sauvés, et un lambeau de territoire national conservé intact. De novembre 1914 à l'offensive de libération, l'armée belge, tout en pansant ses plaies, ne cessa d'occuper le secteur septentrional de l'immense front de la Mer à la Suisse, repoussant plusieurs fois de vives attaques et participant directement à la grande bataille défensive du printemps et de l'été de 1918 (combat de Merckem; extension du front belge jusque dans la région d'Ypres).

Dès octobre 1914, le gouvernement belge (cabinet en principe tripartite, mais en réalité à forte prédominance catholique) réfugié d'Anvers, puis d'Ostende, au Havre, avait perdu tout contact avec l'immense majorité du peuple belge. Celui-ci, après avoir connu les horreurs d'une invasion où la terreur avait été érigée en principe, fut soumis au régime de l'occupation militaire, aggravé de restrictions supplémentaires dans la zone d'étape (provinces situées à l'arrière immédiat du front). Un Gouverneur général et des commandants militaires se substituèrent aux autorités belges dans la capitale, les provinces et les arrondissements. Un nou-



(Service photographique de l'Armée belge.)

(Pl. 11.)

veau pouvoir judiciaire, établi progressivement à partir de février 1915, évinça peu à peu les tribunaux belges. Les nouveaux juges allemands étaient étroitement dépendants de l'exécutif. La confiscation de la propriété, la responsabilité de la famille du condamné par défaut, le poteau d'exécution pour les agents des services de renseignements, la déportation pour refus de collaboration avec les autorités occupantes, ou même pour simple indésirabilité, telles étaient les peines appliquées tous les jours par la justice allemande, qui foulait aux pieds la Constitution belge et la Convention de La Haye. Dès 1915, lorsque les effets du blocus commencèrent à se faire sentir sur les Puissances centrales, l'économie nationale belge, déjà criblée d'indemnités de guerre et de réquisitions, fut soumise au pillage et à la destruction méthodiques. Les chômeurs qui refusaient le service volontaire furent déportés en masse dans les bataillons de travailleurs, derrière le front ou dans les mines et les camps de l'intérieur.

Enfin, en 1916, l'Allemagne, s'appuyant sur une minorité de flamingants extrémistes (*activistes*), d'ailleurs désavoués par les chefs des fractions flamandes de tous les partis, divisa le territoire de la Belgique en deux régions linguistiques, pourvues chacune d'un pouvoir administratif différent (les ministères de la partie française installés à Namur). Une université flamande était ouverte à Gand. En dépit de toutes les protestations, le *Raad van Vlaanderen*, jouet dans les mains de l'autorité allemande, essaya, en 1918, de faire proclamer un état flamand indépendant. Le parti activiste, dépourvu de toute base populaire, s'effondra à l'armistice. Mais la guerre avait imprimé une direction inattendue au mouvement flamand. L'activisme, qui avait tenté de résoudre la question des langues en dehors du cadre belge et avec l'aide des baïonnettes allemandes, lui a fait un tort immense. Pendant dix ans après la guerre, les notions d'activisme et de flamingantisme ont été confondues de bonne foi par un grand nombre de nationalistes belges. Jusqu'en 1928, la réalisation des revendications flamandes les plus légitimes a été retardée, bien plus à cause du souvenir brûlant de la collusion de l'activisme avec l'Allemagne que de l'incompréhension des milieux gouvernementaux et de la population bruxelloise wallonne.

Dans sa détresse matérielle et morale de cet emprisonnement collectif, la résistance offerte par le peuple belge à tous les efforts prodigués pour le soumettre ou le démoraliser

trouva un appui dans la puissante armature communale du pays, demeurée à peu près intacte. D'autre part, il fut littéralement sauvé de la faim par les efforts du *Comité national de Secours et d'Alimentation* (Solvay-Francqui), qui réussit à soustraire les produits importés en territoire occupé, à la fois au blocus anglais et aux réquisitions allemandes, grâce au contrôle organisé par la *Commission for Relief in Belgium* hispano-américaine (Hoover), devenue hispano-hollandaise après l'entrée des Etats-Unis dans la guerre.

A la fin de septembre 1918, les Alliés avaient pris l'initiative des opérations sur tous les fronts. L'armée belge, complètement réorganisée depuis 1917 (12 D. I. et 1 D. C., 160,000 hommes) prit part à l'offensive générale. Le 28 et le 29, en un premier bond, elle enlevait la forêt d'Houthulst et la crête des Flandres. Le 14 octobre, renforcée par deux corps français, elle reprenait Roulers, pendant qu'une offensive anglaise se développait sur la Lys. Cette nouvelle progression déterminait bientôt la chute de toute la ligne allemande de l'Yser et la libération d'Ostende et de Bruges. Pendant la première semaine de novembre, nos troupes luttèrent encore sur l'Escaut, où les Allemands s'accrochaient bravement, tandis que la révolution, qui avait éclaté dans l'Empire, se répandait jusqu'à Bruxelles. L'armistice du 11 novembre trouva les Belges aux portes de Gand, les Français à Grammont, les Anglais à Mons. A la fin du mois, les derniers soldats allemands avaient évacué le territoire national.

A la Conférence de la Paix, les représentants de la Belgique, tenus à l'écart du Conseil des Dix et des délégués des *Big Four*, ont participé à l'élaboration du *Covenant* (Hymans) et à la constitution du Bureau international du travail (Vandervelde). Le traité de Versailles (28 juin 1919) a consacré la rétrocession des cantons de Malmédy et d'Eupen à la Belgique (le Gouvernement a sagement renoncé à toute autre revendication territoriale); il a préparé la conclusion d'un accord économique avec le Luxembourg et invité la Belgique à entrer en négociations directes avec les Pays-Bas sur le régime juridique des bouches de l'Escaut. Enfin, il a consacré l'abandon de la neutralité de 1839, qui s'était révélée si inefficace en 1914. Au point de vue des réparations (dont l'histoire, de Versailles, 1919, jusqu'à Lausanne, 1932, a été, comme on sait, celle de la peau de chagrin), la Belgique s'est vu reconnaître un droit de priorité pour 2 milliards de mark-or et le

principe du transfert de ses dettes de guerre envers les Alliés (excepté la créance américaine) au compte réparations.

Depuis la paix de Versailles, la Belgique, libre d'orienter à son gré sa politique extérieure, a conclu avec la France une convention militaire défensive. Associée à l'occupation de la rive gauche du Rhin en vue d'assurer sa sécurité et de garantir l'exécution du traité, elle a participé, avec la France seule, à l'occupation temporaire de Francfort (1920), de Düsseldorf, Duisbourg et Ruhrort (1921) et du bassin de la Ruhr (1923-24), sanctions prises en conséquence de manquements de l'Allemagne. A partir de 1925, les garnisons belges en Rhénanie, fortement réduites, n'occupèrent plus qu'Aix-la-Chapelle. Le lien militaire avec la France est devenu beaucoup moins étroit, la garantie qu'il représentait ayant été absorbée par celles que contiennent le pacte rhénan de Locarno (1925) et le pacte Kellogg, qui met la guerre hors la loi (1928). Bref, il semble bien qu'actuellement la Belgique soit revenue, en fait, à une neutralité nouveau style, sous l'égide des nouvelles garanties internationales.

Les négociations amorcées avec la Hollande n'ont pas abouti. Au point de vue de sa politique commerciale, la Belgique a repoussé un projet de traité avec la France et s'est de plus en plus orienté vers le Pays-Bas et les pays scandinaves (convention d'Oslo, 1928; projet d'accords douaniers d'Ouchy, 1932). L'influence flamande, devenue sensible dans les conseils de gouvernement depuis 1928, les influences socialistes et l'évolution du droit international expliquent ce relâchement des liens politiques et économiques avec la France et cette orientation vers les cours du Nord. On ne peut pourtant méconnaître le fait qu'une grande partie de l'opinion publique dans les provinces de l'Est et du Sud veut que la défense du territoire soit organisée aussi près que possible de la frontière, et concertée avec la France dans le cadre de la convention de 1920.

La Belgique, sans attendre les paiements futurs de l'Allemagne (se bornant à les escompter sous la forme de « dépenses recouvrables », ce qui était encore trop optimiste) a entrepris sans tarder la restauration de son économie. Les travaux de reconstruction de 100,000 immeubles et 3,650 kilomètres de voie ferrée, d'amendement de 86,000 hectares de terres bouleversées et inondées, furent poussés avec une rapidité prodigieuse. Mais les avances de l'Etat au titre de dommages

de guerre, la carence de l'Allemagne, et de graves erreurs de doctrine monétaire et fiscale, ont déterminé, de 1923 à 1926, une accélération de la dévaluation de la devise nationale, qui prit, en cette dernière année, des proportions de catastrophe. La faillite complète n'a été conjurée qu'au prix de mesures d'exception, prises par un gouvernement tripartite muni de pleins pouvoirs, conduit en réalité par le banquier Francqui, figure très représentative de la génération léopoldienne de financiers colonialistes. A la crise monétaire de 1926, qui n'avait nullement compromis la prospérité des affaires, en a succédé depuis 1929, une autre, beaucoup plus profonde, qui n'est qu'un épisode de la dépression économique mondiale, faite d'un grave déséquilibre entre la production et la consommation, et qui a déterminé un accroissement considérable du chômage.

La politique intérieure de la Belgique se résume, depuis 1919, en l'alternance de cabinets tripartites sous le signe de l'« Union sacrée », pendant les années de la reconstruction (1919-1921) et de la crise monétaire (1926-1927), et de cabinets de coalition catholique-libérale (1921-1925 et 1927-1933). L'histoire du cabinet socialiste-démocrate chrétien (1925-1926), qui se trouvait au pouvoir pendant la crise monétaire, et dont un premier plan de stabilisation du franc succomba à la méfiance, peut n'être considérée que comme un épisode, les circonstances où il a été à l'œuvre s'étant trouvées particulièrement défavorables. Le mouvement flamand pratiquement atteint tous ses objectifs depuis la flamandisation complète de l'Université de Gand, la division de l'armée en unités linguistiques françaises et flamandes, et l'introduction de l'unilinguisme dans les administrations communales et provinciales et du bilinguisme dans les administrations centrales. La crise économique, en détournant des préoccupations politiques l'attention des masses, à encore contribué d'autre part à faire perdre au mouvement flamand beaucoup de son intensité. Les luttes confessionnelles ont perdu de leur âpreté, au milieu de tant d'autres préoccupations. La question sociale, qui avait reçu avant 1929 un commencement de solution par l'embourgeoisement progressif des masses ouvrières, conséquence des conquêtes du réformisme socialiste, est de nouveau et plus que jamais pressante : la crise économique mondiale a créé en Belgique un immense prolétariat de chômeurs et de bas-salariés.

HENRI LAURENT.

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire de Belgique a eu l'extraordinaire fortune de trouver en M. HENRI PIRENNE un historien qui joint aux plus solides qualités d'érudition les perspectives les plus larges sur l'histoire générale de l'Europe. Nous reprendrons, volume par volume, cette *Histoire de Belgique* vue par le dedans et écrite tout d'un trait, des origines à 1914.

Période romaine : l'excellent ouvrage synthétique *Comment la Belgique fut romanisée* (Bruxelles, 1919, 2^e édit.), de F. CUMONT, historien de l'antiquité, bien connu au delà des frontières de la Belgique, spécialisé dans l'étude des religions orientales. — Période franque : Sur le peuplement de la Belgique, *Le Problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique* (Bruxelles, 1926), de DESMAREZ, G., représentant de l'école de Gand, formée par PIRENNE, qui porte une attention majeure à l'histoire économique et sociale. Sur le rôle de l'Eglise dans nos régions de la fin de l'antiquité au début du moyen âge, l'œuvre de KURTH, G. — qui introduisit en Belgique, à l'Université de Liège, la pratique de la critique historique moderne —, en particulier *Clovis* (3^e édit., Bruxelles, 1923, 2 vol.). L'œuvre de Kurth est à la fois celle d'un grand historien et d'un chrétien fervent. Sur la civilisation mosane, des origines à l'époque carolingienne, et son épanouissement à l'époque de l'Eglise impériale, le livre récent de ROUSSEAU, F., *La Meuse et le Pays mosan avant le XIII^e siècle* (Namur, 1930). Sur le recul de l'influence germanique en Lotharingie, l'ouvrage du chef de file de l'école de Louvain, CAUCHIE, A., *La Querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai* (Louvain, 1890-1891, 2 vol.). Sur les villes : PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*. I. « Des origines au XIV^e siècle » (Bruxelles, 5^e édit., 1929) et du même : *Les Anciennes démocraties des Pays-Bas* (Paris, 1910). Sur la guerre de Flandre : FUNCK-BRENTANO, F., *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1897).

Période bourguignonne : PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*, II. « Du commencement du XIV^e siècle à la mort de Charles le Téméraire » (3^e édit., 1922). L'ancien point de vue libéral, favorable aux communes, est représenté dans l'histoire du XIV^e siècle, par *Le Siècle des Artevelde* (Bruxelles, 1879), de VANDERKINDERE, L., chef de l'école de Bruxelles, et, dans l'histoire du XV^e siècle, par *l'Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* (Gand, 1875), de l'historien libéral flamand FRÉDÉRICQ, P. Sur Charles-Quint, depuis l'ouvrage capital de HENNE, A., *Histoire du règne de Charles-Quint* (édit. en 4 vol. de Bruxelles, 1865), v. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, III. « De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas » (3^e édit., 1923). Sur Anvers au XVI^e siècle, GORIS, J. -A., *Les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567* (Louvain, 1925).

Sur la révolution du XVI^e siècle, GOSSART, E., *Espagnols et Flamands au XVI^e siècle* (Bruxelles, 1905-1906, 2 vol.) et PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*, IV. « La Révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster » (3^e édit., 1927). Sur la fin du régime espagnol, les bons travaux des modernistes de Bruxelles : LONCHAY, H., *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1896) et VAN

KALKEN, F., *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1907).

Sur le régime autrichien, il n'existe pas d'autre ouvrage belge d'ensemble que *l'Histoire de Belgique*, V. « La fin du régime espagnol. Le régime autrichien. Les révolutions brabarçonne et liégeoise » (2^e édit., 1926). Sur la prospérité économique des Pays-Bas au XVIII^e siècle : VAN HOUTTE, H., *Histoire économique de la Belgique sous l'ancien régime* (Gand, 1920) et HUISMAN, M., *La Compagnie d'Ostende* (Bruxelles, 1904).

L'histoire du pays de Liège jusqu'à la fin de l'ancien régime, très différente, au fond, de celle de nos autres provinces, mérite d'être étudiée à part, pour le moyen âge, dans KURTH, G., *La Cité de Liège au moyen âge* (Bruxelles et Liège, 1910, 3 vol.), où apparaissent malheureusement les idées politiques de l'auteur, et pour l'époque moderne, dans l'œuvre déjà considérable de HARSIN, P., centrée autour de l'ouvrage essentiel de cet auteur, *Les Relations extérieures de la principauté de Liège, 1688-1718* (Liège et Paris, 1927).

Sur le régime français et le royaume des Pays Bas, PIRENNE, *Histoire de Belgique*, VI. « La conquête française. Le royaume des Pays-Bas. La révolution belge » (1926), et VERHAEGEN, P., *La Belgique sous la domination française* (Bruxelles et Paris, 1922-1929, 5 vol. Point de vue catholique belge). Sur les transformations de l'esprit, public PERGAMENI, Ch., *L'Esprit public bruxellois au début du régime français* (Bruxelles, 1914).

Sur le royaume des Pays-Bas : outre PIRENNE t. VI, VAN KALKEN, F., *Histoire du royaume des Pays-Bas et de la révolution belge*, à compléter pour le point de vue de l'histoire économique, par TERLINDEN, Ch., *La politique économique de Guillaume I^{er}* (Revue historique, 1922, t. 139) et l'ouvrage anonyme : *La Société Générale de Belgique, 1822-1922* (Bruxelles, 1922). Le petit ouvrage de BOLOGNE, M., *L'insurrection prolétarienne de 1830 en Belgique* (Bruxelles, 1929), développe un point de vue neuf, mais est techniquement défectueux. Sur la conférence de Londres, DE LANNOY, F., *Histoire diplomatique de l'indépendance belge* (Bruxelles, 1930).

Sur la période de 1839 à 1914 : PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. VII (Bruxelles, 1931); *l'Histoire de la Belgique contemporaine* (Bruxelles, 192c-1930, 3 vol.) par un groupe d'historiens catholiques (consulter surtout les contributions de TERLINDEN, DE RIDDER, BAUDHUIN, EECKHOUT, DEFOURNY, DE MOREAU, MELOT), et l'excellente synthèse de VAN KALKEN, F., *La Belgique contemporaine (1780-1930), Esquisse d'une évolution politique* (Paris, 1930). Pour l'histoire économique, sur l'industrie : LEWINSKI, S., *L'évolution industrielle de la Belgique* (Bruxelles, 1911); sur la banque : CHLEPNER, B.-S., *La Banque en Belgique* (Bruxelles, 1926); sur le socialisme : VANDERVELDE, E., *Le Parti ouvrier belge, 1885-1925*, (Bruxelles, 1925). Sur la question flamande, les deux ouvrages les plus objectifs sont ceux d'étrangers : GILLOUIN, R., *De l'Alsace à la Flandre. Le mysticisme linguistique* (Paris, 1930), et CLOUGH, S.-B., *A history of the Flemish movement in Belgium* (New-York, 1930).

Sur la guerre : PIRENNE, H., *La Belgique et la guerre mondiale* (Paris, s. d.); et sur l'après-guerre : VAN KALKEN, *La Belgique contemporaine* et l'ouvrage d'ensemble, *Histoire de la Belgique contemporaine* (v. ci-dessus).

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.